

ACP/81/064/20
Départ. MFDPI/MR/gn

Bruxelles, le 8 juin 2020

**MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP DE BASE
FINANCÉS SUR LES RESSOURCES DU 10^E ET DU 11^E FED**

(Édition de juin 2020)

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES DU 10^E ET DU 11^E FED (Juin 2020)

Intitulé du projet de décision de financement	Description et objectifs du projet	Résultats/activités du projet	Bilan physique et financier
CHANGEMENT CLIMATIQUE			
<p>Convention de financement n°REG/FED/024-192 – Programme ACP-EU relatif à la gestion des risques de catastrophes naturelles dans le CARIFORUM, signée le 4 avril 2014 pour un montant de 20 millions € et une période de 84 mois</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Résultat 1- Gestion centralisée directe, dans le cadre d'une subvention accordée à la <u>CDEMA</u> (Agence caribéenne d'intervention rapide en cas de catastrophe), au ministère de la Présidence de la République dominicaine et à la Direction générale de la Coopération multilatérale.</p> <p>Résultats 2 et 3 - Cogestion par l'UE et la Banque caribéenne de développement (CDB)</p>	<p>Ce programme se propose de renforcer les capacités au plan régional, national et communautaire en matière d'atténuation, de préparation, de gestion et de coordination des réponses aux risques naturels et aux effets du changement climatique.</p>	<p>Résultats attendus :</p> <p>R1-Renforcement des capacités des bureaux nationaux de gestion des catastrophes et de l'unité de coordination du CDEMA pour la mise en œuvre du programme de gestion intégrée des catastrophes ;</p> <p>R2-Renforcement de la résilience aux plans national, local et régional par le biais d'un mécanisme d'alerte rapide renforcé, de meilleurs profils des risques au plan national, et des programmes de RRC et d'ACC impliquant les communautés ;</p> <p>R3-Amélioration de la résilience dans les principaux secteurs publics, par une intégration des questions relatives à la RRC et l'ACC.</p>	<p>Le programme est en cours.</p> <p>À travers l'avenant n°1 à la convention de financement, la période de mise en œuvre/d'activités du programme a été prolongée de deux années, la fin étant prévue pour le 4 février 2021.</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p>Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, République dominicaine, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname et Trinité-et-Tobago.</p> <p><i>Pour de plus amples informations, prière de contacter le département Environnement et action climatique</i></p>
<p>Convention n°REG/FED/024-496 – Renforcement de la résilience face aux catastrophes associées à des aléas naturels dans les régions, pays et communautés d'Afrique sub-saharienne - signée le 4 février 2014 pour un montant initial de 60 millions €, auquel a été ajouté un montant supplémentaire de 60 millions €. Le programme est en cours de mise en œuvre pour une période de 84 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p>	<p>Ce programme est censé fournir une base analytique et assurer la mise en œuvre rapide et efficace d'un cadre global (institutionnel, politique, normatif, identification et évaluation des risques, réduction des risques, alerte précoce, préparation et réponses, financement des risques pour une récupération et une reconstruction durables) pour la réduction des risques de catastrophes (RRC) et la gestion de ces risques (GRC) en Afrique.</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • R1- Élargissement du programme d'action pour la mise en œuvre de la stratégie régionale pour la RRC en Afrique, et amélioration de la coordination et du suivi par la CUA ; • R2 -Des CER africaines dotées des capacités requises pour la coordination des activités de RRC et la fourniture de services consultatifs, et aptes à apporter l'appui nécessaire à leurs États membres ; 	<p>Le programme est en cours et financé à travers l'avenant n°1°; la convention de financement a été prolongée de 12 mois jusqu'au 04 février 2020. L'avenant n° 2 pour une prolongation supplémentaire du programme jusqu'au 4 octobre 2020 a été signé le 6 janvier 2020.</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p>Bénin, Botswana, Burundi, Cameroun, RDC, Côte d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya,</p>

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES DU 10^E ET DU 11^E FED (Juin 2020)

Intitulé du projet de décision de financement	Description et objectifs du projet	Résultats/activités du projet	Bilan physique et financier
<p>Résultat 1 - Mise en œuvre par la CUA et l'UNISDR SIPC</p> <p>Résultat 2 - Mise en œuvre par le GFDRR (Banque mondiale)</p> <p>Résultat 3 - Mise en œuvre par la BAD.</p>		<ul style="list-style-type: none"> R3-Amélioration des capacités de base des centres climatologiques nationaux et régionaux, pour la satisfaction des besoins des agences de GRC et des secteurs socioéconomiques. 	<p>Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mauritanie, Mali, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Rwanda, Seychelles, Sierra-Leone, Soudan, Tanzanie, Togo, Ouganda, Zimbabwe</p> <p><i>Pour de plus amples informations, prière de contacter le département Environnement et action climatique</i></p>
<p>Convention n°FED/24888 – Limitation de l'abattage illégal d'éléphants et d'autres espèces menacées d'extinction ((MIKES) - signée le 4 mars 2014 pour un montant de 12.335.000 € et une période de 78 mois. La Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction contribuera à hauteur de 1.373.000 €.</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Gestion centralisée (Accord de contribution entre la CE et le Secrétariat de la CITES)</p>	<p>Ce projet vise à appuyer les mécanismes de gestion, à renforcer les capacités et à améliorer l'information et les processus décisionnels instaurés pour la protection des éléphants et d'autres espèces emblématiques visées dans la CITES.</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> Publication régulière, par les sites de la CITES, d'informations fiables sur la situation des éléphants et des autres espèces emblématiques, les risques auxquels elles sont exposées, ainsi que les principaux critères d'évaluation des efforts en matière d'application de la loi et de gestion ; Renforcement de l'application de la loi, mise en place de systèmes évolutifs de gestion et de suivi, adoption de protocoles et renforcement des capacités dans les aires protégées prioritaires sélectionnées sur la base de leur importance vitale pour la protection des éléphants ou d'autres espèces emblématiques; 	<p>Le programme a pris fin le 31 décembre 2019.</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p>Botswana, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Mozambique, Ouganda, Zambie et Zimbabwe</p> <p><i>Pour de plus amples informations, prière de contacter le département Environnement et action climatique</i></p>
<p>Convention n°FED/24525 – Lutte contre la désertification - signée le 4 mars 2014 pour un montant de 20 millions € et une période de 84 mois</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Gestion directe :</p>	<p>Le projet vise à améliorer l'état et la productivité des paysages agropastoraux touchés par la désertification, la dégradation des sols et la sécheresse (DDSS) dans les pays ACP.</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> Un environnement plus favorable et un renforcement des capacités des institutions et acteurs gouvernementaux et non étatiques ACP concernés, en termes d'efficacité du travail, de la planification, du financement, de la budgétisation, 	<p>Le programme est en cours et devrait prendre fin en août 2020, à la suite de la prolongation de la période de mise en œuvre (avenant n° 2). Le programme est complémentaire des interventions de la FAO et de la Commission de l'Union africaine visant à atténuer les défis liés à la désertification dans les différentes régions.</p>

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES DU 10^E ET DU 11^E FED (Juin 2020)

Intitulé du projet de décision de financement	Description et objectifs du projet	Résultats/activités du projet	Bilan physique et financier
<p>(2 accords de contribution conclus entre la CE et la FAO) Un pour la région Afrique et l'autre pour les Caraïbes et le Pacifique.</p> <p>Les contributions supplémentaires reçues d'autres parties prenantes sont comme suit : CUA: 300 000 euros ; Royal Botanic Gardens of Kew: 1,5 million d'euros ; Gouvernements (africains): 12 millions d'euros</p>		<p>de la mise en œuvre, du suivi transversal et de l'évaluation de la gestion durable des terres et des forêts et de la restauration des paysages;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adoption et utilisation, par les communautés locales et les acteurs gouvernementaux et non étatiques des aires sélectionnées dans 8 pays ACP, de pratiques et technologies améliorées et durables en matière de gestion des terres et des forêts, dans le cadre des plans d'action nationaux établis au titre de l'UNCCD. 	<p>Pays bénéficiaires : Burkina Faso, Éthiopie, Gambie, Niger, Nigeria, Sénégal, Haïti, Fidji.</p> <p><i>Pour de plus amples informations, prière de contacter le département Transformation économique structurelle et Commerce</i></p>
<p><u>Convention n°REG/FED/22122:</u> Contribution à TerrAfrica Leverage Trust Fund – signée en février 2011 pour un montant de 10 millions d'euros et une période 96 mois</p> <p>Modalités de mise en œuvre Le programme est mis en œuvre à travers un accord d'administration conclu entre la CE et le Groupe de la Banque mondiale (cogestion).</p> <p>Le programme bénéficie d'autres contributions comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Norvège : 3,5 millions de dollars US - Pays-Bas : 6 millions de dollars US - Budget CE: 815 000 euros 	<p>L'objectif spécifique du programme national phare de TerrAfrica était de diffuser à grande échelle sur le terrain les pratiques de gestion des terres et de l'eau adaptées au climat, afin d'accumuler du carbone et de contribuer ainsi à combler le déficit de l'Afrique en matière d'adaptation aux effets du changement climatique.</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les pays renforcent les pratiques SLM dans les zones prioritaires. Renforcement des pratiques SLM dans les zones prioritaires, ce qui débouchera sur la mise en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation sur le terrain ainsi que sur des avantages tels qu'une accumulation accrue du carbone dans le sol et la biomasse et de meilleurs rendements ; 2. Prise en compte des risques liés au climat dans le processus décisionnel concernant les SLM. 	<p>Le programme a été clôturé en mars 2020.</p> <p>Pays bénéficiaires : Burkina Faso, Burundi, Congo, Comores, Côte d'Ivoire, RDC, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée Bissau, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Mali, Malawi, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigeria, Rwanda, Sénégal, Swaziland, Tanzanie, Togo, Ouganda, Zambie, Zimbabwe. Au niveau régional, le programme est mis en œuvre à travers les Communautés économiques régionales (COMESA, CEDEAO, CEEAC, SADC).</p> <p><i>Pour de plus amples informations, prière de contacter le département Transformation économique structurelle et Commerce</i></p>

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES DU 10^E ET DU 11^E FED (Juin 2020)

Intitulé du projet de décision de financement	Description et objectifs du projet	Résultats/activités du projet	Bilan physique et financier
3. INFRASTRUCTURES ET RÉSEAUX			
<p>Convention n° REG/FED/023-056: Appui au développement du secteur des transports La convention de financement a été signée le 15 avril 2013 pour un montant de 4 millions €. La durée d'exécution du programme est de 72 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre Gestion partiellement décentralisée (responsabilité déléguée par le Secrétariat ACP à la CUA et le Consortium pour les infrastructures en Afrique (ICA))</p>	<p>Ce programme visait à contribuer au renforcement des capacités en Afrique en vue de l'amélioration de la réglementation, de l'organisation, de la promotion et du financement des infrastructures et des services de transport interrégionaux et continentaux à travers une interconnectivité entre les régions, et la promotion de corridors de transport transfrontaliers sûrs et de services de transport harmonisés.</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui au département Infrastructures et Énergie de la CUA dans les domaines de l'harmonisation des transports et du développement des services. • Appui destiné au PIDA PAP pour le démarrage des activités autour du corridor intelligent • Appui au Consortium pour les infrastructures en Afrique (ICA) pour la mise en œuvre de son plan d'affaires stratégique. 	<p>Le programme a pris fin le 30 décembre 2019.</p> <p>Pays bénéficiaires : Tous les pays africains</p> <p><i>Pour de plus amples informations, prière de contacter le département Transformation économique structurelle et Commerce</i></p>
4. SCIENCE ET RECHERCHE			
<p>Convention de financement No. REG/FED/022-053-ACP Programme Science et Technologie signée le 1^{er} mars 2012 pour un montant de 20 millions € et une durée d'exécution de 84 mois. Modalités de mise en œuvre : partiellement décentralisée</p> <p>Modalités de mise en œuvre : Gestion indirecte : Unité d'assistance technique sous la supervision du Secrétariat ACP.</p>	<p>Le projet visait à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'utilisation des sciences et technologies en tant qu'outils clés pour lutter contre la pauvreté, encourager la croissance et favoriser le développement socio-économique ; • contribuer à la dissémination et à l'adoption des biotechnologies pertinentes pour la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté dans les pays ACP. 	<p>Résultats attendus :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'importance des sciences et technologies pour le développement est reconnue ; les mécanismes pour l'innovation sont connus et la culture de la science est promue ; 2. les objectifs et priorités en matière de sciences et technologies sont identifiées et pris en compte dans les stratégies nationales et régionales des parties prenantes concernées (la recherche est utilisée pour informer les politiques) 3. Renforcement des capacités nationales et régionales à la gestion, le suivi, l'évaluation et la diffusion des activités dans le domaine de la science et de la technologie 	<p>Le programme a pris fin en décembre 2020</p> <p>Pays bénéficiaires : Kenya, Malawi, Tanzanie, Zimbabwe, Jamaïque, Trinité-et-Tobago, Afrique du Sud, Maurice, Zambie, République dominicaine, Botswana, Mozambique, Grenade, Guyana, Saint-Kitts-et-Nevis, Namibie, Madagascar, Sierra Leone, Eswatini, Bénin, Mali, Sénégal, Kenya, Rwanda, Ouganda, Cabo Verde, Éthiopie, Ghana, Togo, Nigeria, Comores.</p> <p><i>Pour de plus amples informations, prière de contacter le département Questions politiques et Développement humain</i></p>

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES DU 10^E ET DU 11^E FED (Juin 2020)

Intitulé du projet de décision de financement	Description et objectifs du projet	Résultats/activités du projet	Bilan physique et financier
5. ÉDUCATION ET CULTURE			
<p>Convention n°REG/FED/22171- Programme de coopération ACP-UE pour l'enseignement supérieur EDULINK II- signée le 22 décembre 2010 pour un montant de 20 millions €. La durée d'exécution est de 96 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Gestion indirecte Le Secrétariat ACP est l'autorité contractante. UGP et appel à propositions</p>	<p>Le programme visait les objectifs spécifiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités institutionnelles des établissements d'enseignement supérieur ACP dans les domaines de la gestion des politiques, de la planification et de l'administration ; • promouvoir la coopération entre établissements afin d'optimiser la pertinence et la qualité de l'enseignement au niveau régional et sous-régional. 	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la contribution aux politiques nationales et régionales ainsi qu'aux plans de développement en faveur de la coopération dans l'enseignement supérieur ; • amélioration du réseautage entre les établissements d'enseignement supérieur, y compris ceux proposant des formations à l'intention des enseignants, des licences et des certificats. 	<p>Le programme a pris fin le 30 novembre 2019</p> <p>Pays bénéficiaires : Cabo Verde, Mozambique, Fidji, Maurice, PNG, Ghana, Liberia, Nigeria, Sierra Leone, Cuba, République dominicaine, Haïti, Kenya, Tanzanie, Ouganda, Malawi, Namibie, Afrique du Sud, Éthiopie, Botswana, Burkina Faso, Tchad, Niger, Comores, Madagascar, Barbade, Jamaïque, Rwanda, Trinité-et-Tobago, Namibie, Lesotho, Mozambique, Zimbabwe, Guyana, Suriname, Bénin, Côte d'Ivoire, Sao Tome-et-Principe, Burundi, RDC, Angola, Sénégal, Gambie, Seychelles.</p> <p><i>Pour de plus amples informations, prière de contacter le département Questions politiques et développement humain.</i></p>
<p>Convention n°REG/FED/21817-- programme de mobilité universitaire intra-ACP - signée le 8 février 2011 pour un montant de 40 millions €. La durée d'exécution est de 144 mois.</p> <p>Le montant de 40 millions est réparti en deux parties : 30,0 millions € pour la composante africaine (Programme Mwalimu Nyerere) et 10,0 millions € pour composante Caraïbes et Pacifique. En outre, 5,0 millions d'euros supplémentaires seront alloués à la composante africaine en tant que contribution de la ligne budgétaire de la CE destinée à l'Afrique du Sud, afin de permettre aux institutions de ce pays de participer pleinement à ce programme.</p>	<p>Le programme visait à renforcer la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur dans les régions ACP afin d'accroître l'accès à un enseignement de qualité et de permettre aux étudiants ACP d'entreprendre des études de troisième cycle universitaire, ainsi que de les maintenir dans leurs régions respectives et d'assurer la mobilité des universitaires, tout en améliorant la compétitivité et l'attractivité des établissements. Plus spécifiquement, le programme poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la coopération entre les établissements de départ et d'accueil ; • renforcer les capacités des universités dans les pays ACP en matière de coopération internationale ; 	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les diplômés universitaires ACP achèvent leur cycle de master ou de doctorat interuniversitaire ; • le personnel universitaire et administratif est informé et participe aux programmes d'échange entre établissements d'enseignement supérieur ; • la diffusion des expériences et des meilleures pratiques des différentes universités participant au programme. 	<p>Le programme a été clôturé le 30 décembre 2019</p> <p>Pays bénéficiaires : Botswana, Ouganda, Ghana, Afrique du Sud, Madagascar, Cameroun, Nigeria, Trinité-et-Tobago, Fidji, Sénégal, Tanzanie, Namibie, Burkina Faso.</p> <p><i>Pour de plus amples informations, prière de contacter le département Questions politiques et Développement humain</i></p>

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES DU 10^E ET DU 11^E FED (Juin 2020)

Intitulé du projet de décision de financement	Description et objectifs du projet	Résultats/activités du projet	Bilan physique et financier
<p>Modalités de mise en œuvre</p> <p>Gestion centralisée (la CE est l'autorité contractante) Ce programme est géré par l'agence exécutive Éducation, Audiovisuel et Culture (EACEA) de la CE.</p>			
<p>Convention n°FED/24661- Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres (IFADEM) - signée le 4 mars 2014 pour un montant de 6 millions € et une période de 96 mois. L'OIF contribuera à hauteur de 1, 5 millions €</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Gestion directe : (Accord de contribution entre la CE et l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF))</p>	<p>Ce programme visait à améliorer les méthodes d'enseignement grâce à l'adoption de pratiques novatrices, l'utilisation de nouveaux outils pédagogiques (notamment pour l'information sur les problématiques de l'environnement, du développement durable et de l'égalité homme-femme), et de nouvelles méthodes pédagogiques.</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification et analyse des besoins, et mise en place de structures opérationnelles ; • Renforcement des capacités des institutions de formation continue et de leur personnel; 	<p>Le programme a pris fin le 5 mars 2020.</p> <p>Pays bénéficiaires : Tchad, Comores, Burkina Faso, RCA RDC, Niger, Mali, Vanuatu</p> <p><i>Pour de plus amples informations, prière de contacter le département Macroéconomie, Financement du Développement et Programmation intra-ACP (MFDPPI)</i></p>
6. POLITIQUE MIGRATOIRE			
<p>Convention n°FED/24672 – Appui au à la coopération ACP-UE dans le domaine de la migration et du développement - signée le 4 mars 2014 pour un montant de 10 millions € et une période de 72 mois.</p> <p>Le lancement officiel du programme est intervenu en janvier 2015 lors d'une réunion du sous-comité des questions politiques, au cours de laquelle le représentant de l'OIM a fait une communication sur la structure du programme et la manière dont les pays ACP peuvent bénéficier d'une assistance technique.</p>	<p>Ce projet avait pour objectif d'appuyer les institutions publiques et les processus stratégiques liés à la migration dans les pays ACP, avec un accent particulier sur le suivi des recommandations issues du dialogue ACP-UE.</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités techniques et amélioration des réponses aux défis de la migration dans les pays ACP, eu égard notamment au lien entre la migration et le développement ; • Mise en œuvre de projets et actions ciblées en application des recommandations conjointes issues du dialogue ACP-UE, notamment un appui aux initiatives de la société civile et des acteurs non-étatiques; 	<p>Le programme a pris fin le 5 mars 2020.</p> <p>Plus d'informations sur: http://acpeumigrationaction.iom.int/</p> <p>Pays bénéficiaires : Les pays sélectionnés pour le projet pilote sont : Angola, Cameroun, RDC, Haïti, Kenya, Lesotho, Nigeria, PNG, Sénégal, Tanzanie, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago.</p>

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES DU 10^E ET DU 11^E FED (Juin 2020)

Intitulé du projet de décision de financement	Description et objectifs du projet	Résultats/activités du projet	Bilan physique et financier
Modalités de mise en œuvre : Gestion directe : (Accord de contribution entre la CE et l'Organisation internationale des migrations (OIM))			<i>Pour de plus amples informations, prière de contacter le département Questions politiques et développement humain</i>
7. COMMERCE ET SECTEUR PRIVÉ			
<p>Convention n°REG/FED/24734 - Programme d'appui aux produits de base cacao et noix de coco en faveur des petits exploitants agricoles des pays ACP - signée le 28 janvier 2014 pour un montant de 20 millions € et une période de 84 mois.</p> <p>Contributions additionnelles : 500 000 euros</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Gestion directe (la CE est l'autorité contractante à travers des accords de contribution avec l'ITC, la FAO, la GIZ et le SPC).</p>	<p>Le programme avait pour but d'améliorer la compétitivité des petits producteurs de cacao, de noix de coco et de tubercules, par le biais d'une intégration des marchés concernés et d'une intensification de la production.</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la cohérence et de la synergie entre les stratégies régionales et nationales existantes, pour une meilleure intégration des marchés régionaux ; • Amélioration de la compétitivité et de la viabilité des petits producteurs par une large diffusion de méthodes de production améliorées et un renforcement des synergies entre les différents acteurs des filières concernées ; 	<p>Le programme a fin en janvier 2020 :</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui à la filière noix de coco : Pays du Pacifique et des Caraïbes - Appui à la filière racines et tubercules : Rwanda, Ouganda (patate); Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Malawi (manioc) - Cacao : Afrique de l'Ouest <p><i>Pour de plus amples informations, prière de contacter le département Transformation économique structurelle et Commerce</i></p>
<p>Convention n°FED/24728 – TradeCom II-Programme ACP de renforcement des capacités commerciales - signée le 4 mars 2014 pour un montant de 39,8 millions € et une période de 84 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Gestion indirecte (Le Secrétariat ACP jouera le rôle de l'autorité contractante et sera assisté d'une équipe d'assistance technique (EAT ou UGP) pour la mise en œuvre du projet).</p>	<p>Ce projet se propose de renforcer la capacité des pays ACP à formuler et à mettre en œuvre des politiques commerciales appropriées et de permettre aux pays ACP de participer effectivement aux négociations commerciales internationales et de renforcer la compétitivité du secteur privé, en appuyant la facilitation et la promotion du commerce.</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités des institutions en matière d'analyse commerciale et de formulation de politiques commerciales ; • Renforcement de la capacité à négocier efficacement et à mettre en œuvre avec succès des accords commerciaux bilatéraux, régionaux, plurilatéraux et multilatéraux. 	<p>Le programme est en cours et devrait prendre fin en décembre 2020 (avenant n° 6).</p> <p>Pour faciliter la mise en œuvre réussie de 7 contrats de subvention par le biais des partenaires COMESA, CENUA, REPOA, TRAPCA-ESAMI, FAIMM, OAPI et OECO, un Additif n° 6 au Contrat de service a été signé le 19 juin 2020 pour prolonger sans frais la durée du Contrat de service de 8 mois, soit jusqu'en mars 2021. Le 8^e réunion du Comité de pilotage s'est tenue en février 2020 pour évaluer la mise en œuvre du plan de travail juillet-décembre 2019 et fournir des orientations quant au plan de travail janvier-décembre 2020. À Travers l'avenant n° 2, une prolongation de six mois du</p>

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES DU 10^E ET DU 11^E FED (Juin 2020)

Intitulé du projet de décision de financement	Description et objectifs du projet	Résultats/activités du projet	Bilan physique et financier
			<p>budget du programme (PE 2) a été accordé le 18 mars 2020 pour une période allant jusqu'en décembre 2020. L'avenant n° 5 pour le remplacement de l'Expert 4 (Expert Commerce multilatéral) a été signé le 20 février 2020.</p> <p>Pays/régions bénéficiaires :</p> <p>OECS/OECO, COMESA, CARICOM/CARIFORUM, SFPI, CEDEAO, CAE, Melanesian Spearhead Group (MSG), Groupe ACP de Genève, Kenya, Cameroun, Madagascar, Côte d'Ivoire, Sénégal, Zambie, Maurice, Tanzanie, FSM, Kiribati, îles Marshal, Samoa, Niue, Rwanda, RDC, CEEAC, Guinée, Tchad, îles Salomon, Niue, Rwanda, Guinée, Vanuatu Côte d'Ivoire, Mauritanie, Gabon, Haïti, Comores, Zimbabwe, Mozambique, Seychelles, St. Vincent-et-les-Grenadines, Guyana, Niger, Mali, Tonga, RCA, Guinée équatoriale, Ouganda, Namibie, Bénin, Antigua-et-Barbuda, Botswana, Djibouti, Burkina Faso, Sainte-Lucie, Gambie, Suriname, Nigéria, Trinité-et-Tobago, Tuvalu, Sénégal, Ghana, PNG.</p> <p><i>Pour de plus amples informations, prière de contacter le département Transformation économique structurelle et Commerce</i></p>
<p>La Convention de financement REG/FED/024-471-Programme pour la compétitivité industrielle et l'innovation (PCII) - signée le 16 avril 2013 pour un montant de 20 millions €. Le programme PCII sera mis en œuvre dans le cadre d'une cogestion avec la Banque mondiale.</p>	<p>Ce programme vise à offrir une assistance technique aux institutions, aux syndicats, aux associations d'entreprises, aux sociétés et aux organisations de la société civile ACP, afin de développer des industries compétitives tissant des liens solides en amont et en aval, de sorte à réaliser une croissance élargie et inclusive.</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Renforcement des capacités de diagnostic et amélioration du dialogue public-privé ; ● Amélioration de l'environnement des entreprises industrielles ; ● Renforcement des compétences et des capacités institutionnelles ; ● Disponibilité accrue des mécanismes de financement; 	<p>Le programme est en cours et devrait prendre fin en avril 2021 suite à la prolongation de la convention de financement.</p> <p>Modalités de mise en œuvre : Gestion centralisée (accord de contribution entre la CE et la Banque mondiale).</p>

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES DU 10^E ET DU 11^E FED (Juin 2020)

Intitulé du projet de décision de financement	Description et objectifs du projet	Résultats/activités du projet	Bilan physique et financier
			<p>Les pays et les régions bénéficiaires : OECD, îles du Pacifique, RCA, Comores, RDC, Congo, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guyana, Malawi, Mauritanie, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Tanzanie, Ouganda</p> <p><i>Pour de plus amples informations, prière de contacter le département Transformation économique structurelle et Commerce</i></p>

PROGRAMMES DU 11^e FED

Intitulé du projet de décision de financement	Description et objectifs du projet	Résultats/activités du projet	Bilan physique et financier
1. DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOCIAL			
<p>Convention n° REG/FED/037-973 – Lutte contre les maladies transmissibles - Contribution au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme Cette convention de financement a été signée le jeudi 3 décembre 2015 entre la CE et le Groupe ACP pour un montant de 215 millions €. La durée d'exécution est de 36 mois.</p> <p>La convention de financement est mise en œuvre dans le cadre d'un accord de cogestion entre la CE et la Banque mondiale.</p>	<p>Le projet a pour objectif de contribuer durablement à l'atténuation des effets du SIDA, de la tuberculose et du paludisme dans les pays ACP.</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la couverture, de la diffusion et de l'utilisation des interventions efficaces mises en œuvre au niveau national et amélioration de la sécurité des produits, dans le cadre la lutte contre ces trois maladies ; <p>Renforcement des systèmes sanitaires.</p>	<p>Le programme est en cours et devrait prendre fin le 4 décembre 2020.</p> <p>Le représentant du Fonds mondial continue de rendre compte au sous-comité des Questions politiques des progrès enregistrés dans la mise en œuvre du programme.</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p>Angola, Belize, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cabo Verde, Afrique du Sud, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon,</p>

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES DU 10^E ET DU 11^E FED (Juin 2020)

Intitulé du projet de décision de financement	Description et objectifs du projet	Résultats/activités du projet	Bilan physique et financier
<p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Cogestion avec une organisation internationale (la Banque mondiale et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme)</p> <p>Coût total estimé pour le Fonds mondial : 12 milliards de dollars américains</p>			<p>Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, îles Salomon, Jamaïque, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République dominicaine, Rwanda, Sao Tome & Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Suriname, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Ouganda, Zambie, Zimbabwe</p> <p><i>Pour de plus amples informations, prière de contacter le départements Questions politiques et Développement humain.</i></p>
<p>Convention n°ACP/FED/2019/038-843 - Programme ACP pour le renforcement des systèmes sanitaires en vue d'une couverture sanitaire universelle, signée le 29 avril 2019 pour un montant de 150 millions d'euros. Le programme sera mis en œuvre sur une période de 72 mois, hors phase de clôture d'une période fixe de 24 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre</p> <p>Gestion directe - subventions - attribution directe à la CARPHA</p> <p>Gestion indirecte avec l'OMS, l'UNOPS, la CUA et le SPC</p>	<p>L'objectif global de ce programme est de contribuer aux efforts des États ACP destinés à mettre en place la couverture sanitaire universelle (ODD 3.8). Les résultats et l'objectif spécifique du programme sont comme suit : systèmes sanitaires renforcés et résilients; et fonctions réglementaires et d'appui renforcés pour les organes internationaux, régionaux et sous-régionaux.</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Résultat 1 (appui à la gouvernance/planification stratégique) ; • Résultat 2 (accès aux médicaments, aux vaccins et aux produits sanitaires) ; • Résultat 3 (capacités renforcées du personnel sanitaire) ; • Résultat 4 (politique de financement de la santé élaborée et appuyée) ; • Résultat 5 (systèmes de gestion des informations sanitaires mis en place) ; • Résultat 6 (prestation de services renforcée). 	<p>Le programme est en cours et devrait prendre fin le 30 avril 2025. La convention de subvention entre la CE et CARPHA ainsi que des accords de contribution entre la CE et la CUA, UNOPS, le SPC et l'OMS se poursuivent dans la perspective de la signature des contrats au cours du second trimestre de 2020. Un montant supplémentaire de 25 millions d'euros, provenant de la réserve intra-ACP a été alloué au programme en mars 2020. L'avenant à cet effet est en cours d'élaboration.</p> <p>Pays ACP bénéficiaires :</p> <p><i>Pour de plus amples informations, prière de contacter le département Questions politiques et Développement humain</i></p>

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES DU 10^E ET DU 11^E FED (Juin 2020)

Intitulé du projet de décision de financement	Description et objectifs du projet	Résultats/activités du projet	Bilan physique et financier
<p>Convention n°REG/FED/22024- Augmentation de l'accès aux nouveaux vaccins sous-utilisés dans les pays ACP éligibles au financement de GAVI, portant sur un montant de 50 millions d'euros.</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Un contrat de subvention a été signé entre la CE et GAVI pour la mise en œuvre de l'action.</p>	<p>Le programme vise à améliorer et à accroître la couverture vaccinale dans les pays ACP éligibles à l'Alliance GAVI bénéficiant de son appui sous forme d'acquisition et de livraison de vaccins pentavalents, tels que le D.T. coq, le vaccin anti-hépatite B, et le vaccin Hib, conformément aux propositions reçues des pays et approuvées pour la période 2011-2012.</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> Fourniture des vaccins pentavalents aux ministères de la santé, conformément aux propositions reçues de chaque pays ; <p>Amélioration et/ou maintien des taux de couverture vaccinale contre les maladies ciblées par les vaccins pentavalents à l'échelle nationale</p>	<p>Le programme est en cours et continue d'être mis en œuvre par GAVI.</p> <p>L'Alliance GAVI continue de présenter des rapports au sous-comité du Développement durable.</p> <p>Pays ACP bénéficiaires :</p> <p>Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, RCA, Tchad, Comores, Congo (RDC), Côte d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Kenya, Kiribati, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigeria, PNG, Rwanda, Sao Tome-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Îles Salomon, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Tanzanie, Timor Leste, Togo, Ouganda, Zambie, Zimbabwe.</p> <p><i>Pour de plus amples informations, prière de contacter le département Questions politiques et Développement humain</i></p>
<p>Convention de financement n° ACP/FED/2019/042-014 : Lutte contre les maladies transmissibles : Contribution à l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI). L'Alliance pour les vaccins a été signée le 3 décembre 2019 pour un montant de 8,4 millions d'euros. Le programme sera mis en œuvre pendant 36 mois hors la phase de clôture du programme fixée à 4 mois.</p>	<p>Le programme vise en général à contribuer à réduire la mortalité infantile, conformément à l'ODD 3, en soutenant l'approvisionnement en vaccins pneumocoques, et à éradiquer la polio en soutenant l'approvisionnement en vaccins antipoliomyélitiques inactivés dans les pays à faible revenu éligibles à bénéficier de l'appui fourni dans le cadre du programme GAVI.</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> Fournir des vaccins pneumocoques et antipoliomyélitiques inactivés aux ministères de la Santé suivant les propositions reçues de chaque pays ; 	<p>Le programme est en cours et devrait prendre fin en décembre 2022. Il est mis en œuvre par l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination.</p> <p>La GAVI continue de fournir des rapports au sous-comité du Développement durable.</p>

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES DU 10^E ET DU 11^E FED (Juin 2020)

Intitulé du projet de décision de financement	Description et objectifs du projet	Résultats/activités du projet	Bilan physique et financier
	<p>L'objectif spécifique est le financement du processus d'approvisionnement et la livraison des vaccins pneumocoques et antipoliomyélitiques inactivés dans les pays à faible revenu, sur la base des demandes reçues des pays et dûment approuvées par le Conseil d'administration de l'Alliance GAVI.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer et/ou maintenir les taux de vaccination et la couverture vaccinale pour les vaccins pneumocoques et les vaccins antipoliomyélitiques inactivés à l'échelle nationale. 	<p>Pays bénéficiaires :</p> <p>Angola, Benin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, RCA, Tchad, Comores, Congo, RDC, Côte d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Kenya, Kiribati, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigeria, PNG, Rwanda, Sao Tome & Principe, Sénégal, Sierra Leone, îles Salomon, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Tanzanie, Timor Leste, Togo, Ouganda, Zambie, Zimbabwe.</p> <p><i>Pour de plus amples informations, prière de contacter le département Questions politiques et Développement humain.</i></p>
1.3 Contribuer au renforcement de l'accès et de la qualité en matière d'éducation de base dans les pays ACP			
<p>Convention de financement ACP/FED/038-844: Contribution du FED au partenariat mondial pour l'éducation (GPE) pour un montant de 55 millions d'euros, signée le 17 mars 2017 et prévue pour être mise en œuvre sur une période de 60 mois, hors phase de clôture d'une période fixe de 24 mois.</p> <p>Le montant total du GPE s'élève à 1,3 milliard d'euros, cofinancé par 20 donateurs, y compris l'enveloppe intra-ACP du FED.</p> <p>Modalités de mise en œuvre : Gestion indirecte avec une organisation internationale :</p> <p>Le programme sera mis en œuvre en collaboration avec le Groupe de la Banque mondiale, en tant que mandataire du GPE, qui ne jouit pas d'une personnalité juridique.</p>	<p>L'objectif général du programme est de mobiliser des efforts au niveau mondial et national pour offrir une éducation et un apprentissage de qualité à tous à travers un partenariat inclusif, avec un accent particulier sur les systèmes éducatifs efficaces et le financement de l'éducation de base.</p> <p>L'AS porte sur des objectifs spécifiques qui se rapportent à l'activité principale du GPE, à savoir l'octroi de subventions destinées à aider les pays en développement à préparer et à mettre en œuvre leurs plans en matière d'éducation, en visant en particulier trois objectifs de haut niveau. Les deux premières concernent l'équité et l'inclusion, d'une part, et l'enseignement et l'apprentissage de qualité, d'autre</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcement de la planification sectorielle et de la mise en œuvre des politiques ; Dialogue politique efficace et inclusif ; <p>Appui efficace des subventions du GPE à l'amélioration des résultats en matière d'équité et d'apprentissage.</p>	<p>Le programme est en cours et devrait prendre fin le 18 mars 2022.</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p>Afrique : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Comores, République démocratique du Congo, Congo, Cote d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigeria, Rwanda, Sao Tome & Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tanzanie, Togo, Ouganda, Zambie, Zimbabwe.</p> <p>Caraïbes : Dominique, Grenade, Guyana, Haïti, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines.</p>

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES DU 10^E ET DU 11^E FED (Juin 2020)

Intitulé du projet de décision de financement	Description et objectifs du projet	Résultats/activités du projet	Bilan physique et financier
	part. La troisième cible est liée au renforcement des systèmes éducatifs, afin d'offrir des services éducatifs équitables et de qualité.		<p>Pacifique : Papouasie-Nouvelle-Guinée, Timor-Leste, États fédérés de Micronésie (FSM), Kiribati, îles Marshall, Samoa, îles Salomon, Tonga, Tuvalu, Vanuatu</p> <p><i>Pour de plus amples informations, prière de contacter le département des Questions politiques et du Développement humain</i></p>
<p>Convention de financement ACP/FED/2019/041-616°: Contribution du FED au partenariat mondial pour l'éducation (GPE) pour un montant de 120 millions d'euros, signée le 16 octobre 2019 et prévue pour être mis en œuvre sur une période de 60 mois, hors phase de clôture d'une période fixe de 24 mois.</p> <p>Le montant total du GPE s'élève à 2,2 milliards d'euros, cofinancé par 13 donateurs, y compris l'enveloppe intra-ACP du FED.</p>	<p>L'objectif général du programme est de mobiliser des efforts au niveau mondial et national pour offrir une éducation et un apprentissage de qualité à tous à travers un partenariat inclusif, avec un accent particulier sur les systèmes éducatifs efficaces et le financement de l'éducation de base.</p> <p>Ses objectifs spécifiques sont comme suit: 1. Résultats d'apprentissage améliorés et plus équitables à travers un enseignement et un apprentissage de qualité°; 2. Amélioration de l'équité, de l'égalité homme-femme et de l'inclusion en faveur de tous dans un cycle complet d'enseignement de qualité ciblant les plus démunis et les plus marginalisés, notamment en termes d'égalité homme-femme, d'incapacité, d'ethnicité et de conflit ou de fragilité°; 3. Fourniture de services éducatifs équitables et de qualité par des systèmes d'éducation efficaces et efficients.</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'accès à l'enseignement de base est amélioré pour les groupes vulnérables et les enfants, notamment ceux vivant dans des pays à revenu faible et les environnements affectés par une crise°; • Les résultats de l'apprentissage sont améliorés dans l'enseignement de base, en particulier pour les enfants vivant dans des pays à revenu faible et les environnements affectés par une crise° ; • Les systèmes d'enseignement sont résilients avec un renforcement des capacités de planification et de gestion du secteur, et permettent d'offrir une formation continue dans les environnements fragiles et affectés par une crise. <p>Appui efficace des subventions du GPE à l'amélioration des résultats en matière d'équité et d'apprentissage.</p>	<p>Le programme est en cours et devrait prendre fin le 17 octobre 2024.</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p>Afrique : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Comores, République démocratique du Congo, Congo, Cote d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigeria, Rwanda, Sao Tome & Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tanzanie, Togo, Ouganda, Zambie, Zimbabwe.</p> <p>Caraïbes : Dominique, Grenade, Guyana, Haïti, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines.</p> <p>Pacifique : Papouasie-Nouvelle-Guinée, Timor-Leste, États fédérés de Micronésie (FSM), Kiribati, îles Marshall, Samoa, îles Salomon, Tonga, Tuvalu, Vanuatu</p> <p><i>Pour de plus amples informations, prière de contacter le département des Questions politiques et du Développement humain</i></p>

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES DU 10^E ET DU 11^E FED (Juin 2020)

Intitulé du projet de décision de financement	Description et objectifs du projet	Résultats/activités du projet	Bilan physique et financier
<p>Modalités de mise en œuvre : Gestion indirecte avec une organisation internationale :</p> <p>Le programme sera mis en œuvre en collaboration avec le Groupe de la Banque mondiale, en tant que mandataire du GPE, qui ne jouit pas d'une personnalité juridique.</p>			
1.4 Contribuer à renforcer l'éducation supérieure dans les pays ACP			
<p><u>Programme Erasmus+</u>, signé en juillet 2015 à travers un échange épistolaire entre le Groupe ACP (Président du Comité des ambassadeurs) et la DEVCO approuvant le financement proposé, soit un budget total de 85 millions d'euros pour une période de cinq ans.</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Gestion directe - 5 appels à propositions publiés par l'Agence exécutive « Éducation, Audiovisuel et Culture (EACEA)».</p>	<p>L'objectif général du programme est de promouvoir les contacts entre personnes, la sensibilisation et la compréhension interculturelles, développer les capacités et contribuer à la modernisation de l'enseignement supérieur dans les pays ACP, avec un accent particulier sur les pays les moins avancés et les groupes défavorisés.</p> <p>Objectif spécifique 1 (mobilité des crédits et des diplômés): renforcer les compétences et les aptitudes étudiants et du personnel enseignant ainsi que l'employabilité des diplômés ;</p> <p>Objectif spécifique 2 (renforcement des capacités): appuyer la modernisation, l'accessibilité et l'internationalisation de l'enseignement supérieur dans les pays ACP.</p>	<p>Les pays ACP bénéficient d'un appui pour remédier aux défis auxquels sont confrontés leurs institutions et systèmes d'enseignement supérieur, notamment en ce qui concerne la qualité, la pertinence, l'égalité d'accès, la planification, la prestation de l'enseignement, la gestion, la gouvernance et l'internationalisation à travers une palette d'actions ciblant les individus, les institutions et les systèmes d'enseignement.</p>	<p>Le programme est en cours et devrait prendre fin en décembre 2020.</p> <p>. En plus d'un montant supplémentaire de 12,5 millions d'euros approuvé en mai 2019, le Comité des ambassadeurs a approuvé en octobre 2019 un autre montant supplémentaire de 9,75 millions d'euros afin de faire face au nombre croissant de demandes. En outre, le Comité a également décidé que le montant total de 22,25 millions d'euros sera prélevé sur la réserve du programme indicatif intra-ACP.</p> <p>http://eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus/jointmasterdegrees/</p> <p>Pays bénéficiaires : <i>Pour de plus amples informations, prière de contacter: Département des Questions politiques et du Développement humain (QPDH)</i></p>

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES DU 10^E ET DU 11^E FED (Juin 2020)

Intitulé du projet de décision de financement	Description et objectifs du projet	Résultats/activités du projet	Bilan physique et financier
<p>Convention de financement ACP/FED/038-650 – vers une industrie culturelle viable (ACP-EU Culture) a été signée le 31 janvier 2018 pour un montant de 40 millions d'euros. Le programme sera mis en œuvre sur une période de 96 mois, y compris la phase de clôture d'une période de 24 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre</p> <p>Le programme sera mis en œuvre à travers une gestion indirecte avec le Secrétariat ACP en qu'autorité contractante.</p>	<p>Le principal objectif du programme est d'appuyer la contribution des industries culturelles au développement socio-économique des pays ACP.</p> <p>Les objectifs spécifiques visent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accroître les retombées économiques des secteurs créatifs ; - Créer des emplois liés au secteur culturel ; - Accroître l'accès à la culture et contribuer à une meilleure reconnaissance des artistes ainsi que des biens et services culturels. 	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fourniture de biens et services culturels en quantité et en qualité ; • Amélioration de l'accès aux marchés et accroissement de la valeur ; • Promotion du financement et de l'innovation. 	<p>Le programme est en cours et devrait prendre fin le 1^{er} février 2024. Pour le deuxième appel à propositions (Appui aux secteurs culturels), l'appel pour un montant de 26 millions d'euros a déjà été clôturé et le processus d'évaluation a débuté. Les informations complètes sont accessibles sur le site www.acp-ue-culture.eu</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p>Afrique australe : 3,8 millions d'euros Afrique centrale : 4,2 millions d'euros Afrique de l'Est 6 millions d'euros Afrique de l'Ouest : 6,2 millions d'euros Pacifique : 2,8 millions d'euros Caraïbes : 3 millions d'euros</p> <p><i>Pour de plus amples informations, prière de contacter le département Questions politiques et Développement humain</i></p>
<p>1.5 Contribuer au renforcement des politiques et des capacités d'innovation des pays ACP dans le domaine du développement, de la recherche et de la formation technique et professionnelle</p>			
<p>Convention de financement n°ACP/FED/038-651 - Programme ACP-UE pour le renforcement des capacités de recherche et d'innovation dans les pays ACP, signée le 18 décembre 2018 pour un montant de 60 millions d'euros. Le programme sera mis en œuvre sur une période de 84 mois, hors phase de clôture d'une période de 24 mois.</p>	<p>L'objectif général (impact) de ce programme est de libérer le potentiel d'innovation inclusive des pays ACP et de soutenir leur transition vers des économies fondées sur des connaissances en vue du développement durable et de la lutte contre la pauvreté. Plus spécifiquement, le programme vise à°:</p>	<p>Les résultats attendus du programme sont°:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les capacités de recherche et d'innovation des parties prenantes sont renforcées°; 2. Les données concernant les initiatives, approches pratiques, bonnes pratiques, politiques et normes RI sont générées, partagées 	<p>Le programme est en cours et devrait prendre fin le 19 décembre 2025.</p> <p>Le processus d'évaluation des offres est en cours au terme du premier appel à propositions lancés en octobre 2019.</p> <p>Pays bénéficiaires :</p>

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES DU 10^E ET DU 11^E FED (Juin 2020)

Intitulé du projet de décision de financement	Description et objectifs du projet	Résultats/activités du projet	Bilan physique et financier
<p>Modalités de mise en œuvre</p> <p>Gestion indirecte avec le Secrétariat ACP</p>	<p>1. Promouvoir un environnement propice à la recherche et à l'innovation (RI) dans les pays ACP°;</p> <p>2. Faciliter l'accès aux connaissances RI, le transfert et l'enrichissement mutuel dans les pays ACP°;</p> <p>3. Améliorer la qualité des politiques et systèmes RI dans les pays ACP.</p>	<p>et transmises de façon efficace entre les pays ACP.</p> <p>3. La capacité des ministères ACP et des organismes connexes de mise en œuvre chargées de la recherche, de l'innovation et de l'enseignement supérieur est renforcée.</p>	<p><i>Pour de plus amples informations, prière de contacter le département des Questions politiques et du développement humain</i></p>
<h2>2. Changement climatique, renforcement de la résilience et environnement (475 millions d'euros)</h2>			
<h3>2.1 Contribuer au renforcement des capacités d'adaptation aux effets du changement climatique et d'atténuation de ceux-ci dans les régions et pays ACP</h3>			
<p><u>Convention de financement ACP/FED/037-995</u> Alliance mondiale intra- Plus (AMCC+), signée le 28 juillet 2017 pour un montant de 70 millions d'euros (réduit à 33 millions d'euros à travers la deuxième phase de l'AMCC+). Le programme sera mis en œuvre sur une période de 72 mois (hors phase de clôture d'une période fixe de 24 mois).</p> <p>Modalité de mise en œuvre Directe – services de passation de marchés Gestion indirecte – en partenariat avec des organismes des États membres de l'UE et des organisations internationales, notamment les Organisations régionales ACP mandataires; Gestion indirecte avec le Secrétariat ACP.</p>	<p>Ce programme s'inscrit dans le cadre de l'objectif 2.1. de la stratégie intra-ACP du 11^e FED (contribuer au renforcement des capacités ainsi qu'à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets dans les pays et régions ACP).</p> <p>Le programme contribuera également à la mise en œuvre du programme des Nations Unies pour le développement durable à l'horizon 2030, notamment en ce qui concerne l'ODD 13 « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ».</p> <p>L'objectif général du programme est d'accroître la résilience des pays et régions ACP face aux effets négatifs du changement climatique, afin de réduire la pauvreté et de promouvoir le développement durable. De manière plus spécifique, le programme vise à contribuer à la conservation de la biodiversité à travers la promotion de solutions écosystémiques pour l'adaptation à ce phénomène et la réduction des risques</p>	<p>Les résultats attendus de la mise en œuvre du programme sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement d'une capacité opérationnelle et institutionnelle spécifique des organisations régionales ACP pour appuyer les besoins des pays ACP dans les domaines prioritaires pertinents du programme intra-ACP de l'AMCC+, dans le cadre des négociations sur le changement climatique et de la mise en œuvre de l'Accord de Paris ; • Renforcement et appui à la mise en œuvre des stratégies et priorités régionales et nationales de lutte contre le changement climatique, qui favorisent la mise en œuvre de l'Accord de Paris (y compris les CDN) ; 	<p>Le programme est en cours et devrait prendre fin le 29 juillet 2023.</p> <p>Une réunion du comité de pilotage du programme établi à Bruxelles a eu lieu le 21 mai 2020. La réunion a pris note des progrès réalisés vers l'objectif visant à faire en sorte que les organisations régionales bénéficient de subventions directes pour mettre en œuvre du programme. À travers l'avenant n° ... au contrat de service signé le 4 juin 2020, l'Expert principal 3 (Communication/ gestion des savoirs) a été remplacé.</p> <p>Pays bénéficiaires : Tous-ACP, Togo, Madagascar, Mozambique, Côte d'Ivoire, Guinée, Djibouti, Dominique, Kenya, pays de l'Océan indien, Bénin, Niger, Sainte Lucie, Samoa, Burkina Faso, Corne de l'Afrique, Mali, Tanzanie, Ghana, RDC, Comores, Cameroun, Mauritanie, Ouganda, Nigeria, Namibie, Lesotho.</p>

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES DU 10^E ET DU 11^E FED (Juin 2020)

Intitulé du projet de décision de financement	Description et objectifs du projet	Résultats/activités du projet	Bilan physique et financier
	de catastrophes naturelles. De ce fait, ce programme vise également à contribuer à la réalisation de l'ODD 15 « Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ».	Transposition, le cas échéant, et intensification, dans d'autres pays et régions ACP, des projets pilotes d'adaptation, notamment les solutions écosystémiques, mis en œuvre dans certains pays et régions ACP.	Organisations régionales : CEDEAO, COMESA, PROE et OECO <i>Pour de plus amples informations, prière de contacter le département Environnement et Action climatique</i>
Convention de financement ACP/FED/041-159 : Programme intra-ACP de l'Alliance mondiale contre le changement climatique plus (AMCC+), phase 2, pour un montant de 37 millions d'euros, signée le 20 septembre 2018. Le programme sera mis en œuvre sur une période de 72 mois, hors phase de clôture d'une période fixe de 24 mois.	L'objectif général (impact) du programme consiste à accroître la résilience des régions et pays ACP face aux effets négatifs du changement climatique et à contribuer à la réalisation des ODD, afin de réduire la pauvreté et de promouvoir le développement durable.	Résultats attendus : Résultat 1 : Toutes les CER ACP se sont dotées de capacités opérationnelles et institutionnelles spécifiques afin de répondre aux besoins de leurs pays membres dans les domaines de concentration concernés de l'AMCC+, les négociations internationales et la mise en œuvre de l'Accord de Paris ;	Le projet est en cours et devrait prendre fin le 21 septembre 2024. La plupart des contrats portant sur la mise en œuvre du programme ont été signés.
Modalités de mise en œuvre : Octroi direct de subventions à sept organisations régionales ACP: CAE, SADC, University of West Indies (UWI), Centre sur le changement climatique de la Communauté des Caraïbes (CCCCC), CUA, COI, IGAD	L'objectif spécifique (résultat) est de mettre au point à l'échelle régionale et nationale de meilleures interventions d'adaptation et d'atténuation face aux défis que le changement climatique représente pour les pays ACP aux niveaux opérationnel, institutionnel et financier.	Résultat 2 : Les stratégies et priorités régionales et nationales en matière de changement climatique sont renforcées et appuyées dans le cadre des négociations internationales sur ce phénomène.	Pays/régions bénéficiaires : CAE, SADC, UWI, CCCCC, CUA, COI et IGAD Tous-ACP, Togo, Madagascar, Mozambique, Côte d'Ivoire, Guinée, Djibouti, Dominique, Kenya, pays de l'Océan indien, Bénin, Niger, Sainte Lucie, Samoa, Burkina Faso, Corne de l'Afrique, Mali, Tanzanie, Ghana, RDC, Comores, Cameroun, Mauritanie, Ouganda, Nigeria, Namibie, Lesotho. <i>Pour de plus amples informations, prière de contacter le département Environnement et Action climatique</i>

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES DU 10^E ET DU 11^E FED (Juin 2020)

Intitulé du projet de décision de financement	Description et objectifs du projet	Résultats/activités du projet	Bilan physique et financier
<p>Convention de financement ACP-FED/041-205 - Programme d'appui aux petits États insulaires en développement (PEID) et aux pays côtiers - signée le 27 juillet 2019 pour un montant de 35 millions d'euros. Le programme sera mis en œuvre sur une période 72 mois, hors phase de clôture de 24 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre Gestion directe à travers des subventions Gestion indirecte avec : le Secrétariat du Programme régional pour l'environnement du Pacifique (SPREP)°; le Secrétariat ACP</p>	<p>L'objectif général du programme est de contribuer à renforcer le développement durable dans les PEID et les pays côtiers ACP. De manière spécifique, il vise à favoriser la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (La Voie à suivre de Samoa) en appuyant et en améliorant la gestion et l'utilisation durable des ressources côtières et marines.</p>	<p>Les résultats attendus du programme sont comme suit : Résultat 1°: Les capacités des régions et pays ACP en matière de gestion efficace de la biodiversité côtière et marine sont renforcées°; Résultat 2°: Les initiatives régionales, nationales et locales visant à évaluer, conserver, protéger, gérer et exploiter de façon durable la biodiversité marine et terrestre sont soutenues°; Résultat 3°: Des partenariats en faveur de la durabilité de l'environnement sont établis et renforcés. Le programme vise à contribuer à la réalisation de l'ODD 14 (Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable).</p>	<p>Le projet est en cours et devrait prendre fin le 28 juillet 2025.</p> <p>Pays bénéficiaires : Antigua-et-Barbuda, îles Cook Comores, Cabo Verde, Bahamas, Fidji, Maurice, Guinée-Bissau, Barbade, Kiribati, Seychelles, Sao Tomé-et-Principe, Belize, îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Dominique, Nauru, République dominicaine, Niue, Grenade, Palau, Guyana, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Haïti, Samoa, Jamaïque, îles Salomon, Saint-Kitts-et-Nevis, Timor-Leste, Sainte-Lucie, Tonga, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Tuvalu, Suriname, Vanuatu, Trinité-et-Tobago</p> <p><i>Pour de plus amples informations, prière de contacter le département Environnement et Action climatique</i></p>
<p>2.2 Contribuer à renforcer la production, la disponibilité, la prestation et l'application des prévisions et services climatiques fondés sur la science (85 millions d'euros)</p>			
<p>Convention de financement ACP/FED/038-833 : Programme intra-ACP relatif aux services et applications climatologiques, signée le 20 septembre 2018 pour un montant de 85 millions d'euros. Le programme sera mis en œuvre sur une période de 72 mois, hors phase de clôture d'une période fixe de 24 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Contrats de subvention directe avec : Organisation météorologique mondiale (OMM), COI, SADC, IGAD, Centre régional d'hydrologie et de météorologie</p>	<p>L'objectif général est de promouvoir le développement durable, tandis que l'objectif spécifique vise à renforcer les chaînes de valeur des services climatologiques dans les pays ACP et à contribuer ainsi à la réalisation des ODD.</p> <p>ODD 2: Éradiquer la faim, réaliser la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable</p> <p>ODD 3: Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge</p>	<p>Résultats attendus :</p> <p>Cible 1 : L'interaction entre les utilisateurs, les chercheurs et les fournisseurs de services climatologiques dans les régions ACP est structurée.</p> <p>Cible 2 : La fourniture de services climatologiques au niveau régional et national est garantie et sécurisée de manière efficace.</p>	<p>Le projet se poursuit et devrait prendre fin le 21 septembre 2024. Par l'avenant n0 1 à la convention de financement signé le 4 juin 2020, le programme a été prolongé et deux agences de mise en œuvre ont été remplacées.</p> <p>Pays/régions bénéficiaires :</p> <p>Tous les États membres et organisations régionales ACP</p>

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES DU 10^E ET DU 11^E FED (Juin 2020)

Intitulé du projet de décision de financement	Description et objectifs du projet	Résultats/activités du projet	Bilan physique et financier
(AGRHYMET), Institut des Caraïbes de la météorologie et de l'hydrologie (CIMH) Gestion indirecte avec le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE), la CUA et le Secrétariat ACP		Cible 3: L'accès aux informations climatologiques est amélioré.	<i>Pour de plus amples informations, prière de contacter le département Environnement et Action climatique</i>
2.3 Contribuer à la mise en œuvre des engagements internationaux en matière d'environnement par les organismes et réseaux des pays ACP (160 millions d'euros)			
<p>Convention de financement ACP/FED/038-593: programme de gestion de la biodiversité et des aires protégées (BIOPAMA II), signée le 9 juin 2017 pour un montant de 60 millions d'euros.</p> <p>Le programme sera mis en œuvre sur une période de 72 mois, hors phase de clôture d'une période fixe de 24 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Gestion directe – services de passation de marchés – accord administratif avec le Centre commun de recherche (CCR).</p> <p>Gestion directe – subventions – attribution directe à l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).</p>	<p>Objectif spécifique 1 : L'objectif spécifique 1 est de préserver et de renforcer les systèmes d'information de référence pour la gestion de la biodiversité et des aires protégées au niveau mondial, ACP et régional ;</p> <p>Objectif spécifique 2 : L'objectif spécifique 2 concerne l'utilisation des observatoires régionaux, désignés par les institutions régionales et abritant les PRIS, par les différents acteurs pour renforcer la planification et le processus décisionnel dans le cadre de la conservation de la biodiversité ainsi que de la gestion et de la gouvernance durables des ressources naturelles.</p> <p>Objectif spécifique 3 : L'objectif spécifique 3: sur la base des priorités en matière de gestion et de gouvernance, assurer la planification et la mise en œuvre des activités touchant la conservation de la biodiversité et les services écosystémiques ainsi que la gestion durable des ressources naturelles.</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> Évaluation systématique, aux fins de la planification et du processus décisionnel, des aires protégées par les organismes qui en ont la charge, à l'aide d'outils appropriés ; <p>Mise en œuvre des actions de gestion requises, telles qu'identifiées à l'aide d'outils appropriés pour l'évaluation de la gestion et de la gouvernance, dans les projets pilotes et les espaces naturels protégés, y compris dans les PEID</p>	<p>Le programme est en cours et devrait prendre fin le 10 juin 2023.</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p>Tchad, Rwanda, Guinée équatoriale, RCA, Sao tome et Principe, Cameroun, Gabon, Antigua-et-Barbuda, Barbade, Bahamas, Belize, République dominicaine, Guyana, Grenade, Haïti, Jamaïque, PNG, îles Salomon, Tonga, Samoa, Vanuatu, îles Cook, Tuvalu, Palau, Dominique, Sainte Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Gambie, Cabo Verde, Mauritanie, Sénégal, Sierra Leone, Botswana, Érythrée, Eswatini, Maurice, Mozambique, Namibie, Zambie, Afrique du Sud. Organisations régionales : Mission d'observation de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), CEDEAO, University of West Indies (UWI), PROE Liens vers les informations :</p> <p>www.biopama.org</p>

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES DU 10^E ET DU 11^E FED (Juin 2020)

Intitulé du projet de décision de financement	Description et objectifs du projet	Résultats/activités du projet	Bilan physique et financier
			<p>Rris.biopama.org</p> <p>https://www.observatoire-comifac.net/</p> <p>https://pipap.sprep.org</p> <p><i>Pour de plus amples informations, prière de contacter le département Environnement et Action climatique</i></p>
<p><u>Convention de financement ACP/FED/038-835</u> Gestion durable de la faune sauvage pour l'amélioration des conditions de vie des populations locales signée le 9 juin 2017 pour un montant de 45 millions d'euros. Le programme sera mis en œuvre sur une période de 84 mois, hors phase de clôture d'une période fixe de 24 mois.</p> <p>Modalité de mise en œuvre</p> <p>Gestion indirecte avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture</p>	<p>L'objectif général du programme est de contribuer à la conservation de la faune sauvage et à leur écosystème dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie et de la sécurité alimentaire des populations qui dépendent de ces ressources dans les pays ACP.</p> <p>Le programme cadre parfaitement avec les dispositions de la stratégie intra-ACP 2014-2020 et les objectifs du programme des Nations Unies pour le développement durable à l'horizon 2030 (ODD 15).</p> <p>L'objectif spécifique est de contribuer à l'exploitation légale et durable de la faune sauvage par les populations rurales, afin de leur assurer un apport protéinique alternatif dans le cadre de la sécurité alimentaire, de manière à promouvoir la conservation de cette faune dans les pays ACP.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration du cadre institutionnel et juridique favorisant l'exploitation durable de la faune sauvage, conformément à l'initiative des espèces sauvages résilientes à la chasse ou à la pêche (ESRCP) ; <p>Renforcement de la gestion des ESRCP</p>	<p>Le programme est en cours et devrait prendre fin en juin 2024.</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p><i>Pour de plus amples informations, prière de contacter le département Environnement et Action climatique</i></p>
<p>Convention de financement No.ACP/FED/041-206 - Programme intra-ACP de lutte contre le trafic des espèces sauvages - signée le 15 mai 2019 pour un montant de 20,3 millions d'euros. Le programme sera</p>	<p>L'objectif général du programme est de réduire les délits commis à l'encontre des espèces sauvages et du patrimoine forestier dans les pays ACP d'Afrique. Les objectifs spécifiques consistent à° :</p>	<p>Les résultats attendus sont comme suit°:</p> <ul style="list-style-type: none"> Les pratiques et les procédures liées au suivi et à la gestion de la moralité des éléphants à travers le réseau de sites « minimiser l'abattage illégal des 	<p>Le programme est en cours et devrait prendre fin le 16 mai 2024.</p>

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES DU 10^E ET DU 11^E FED (Juin 2020)

Intitulé du projet de décision de financement	Description et objectifs du projet	Résultats/activités du projet	Bilan physique et financier
<p>mis en œuvre sur une période de 72 mois, hors phase de clôture d'une période de 24 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre</p> <p>Gestion indirecte avec la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)°;</p> <p>Subventions en vue de la mise en œuvre des composantes 2 et 3 du programme</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la protection des éléphants et d'autres mammifères africains repris dans la CITES à travers le continent (composante 1)°; • Améliorer l'application des législations environnementales nationales et internationales liées aux espèces sauvages (composante 2)°; • Améliorer la participation des communautés locales à la lutte contre les délits commis à l'encontre des espèces sauvages et du patrimoine forestier à l'intérieur et autour d'un certain nombre d'aires protégées stratégiques (composante 3). 	<p>éléphants et d'autres espèces menacées d'extinction (MIKES) » sont appuyées et renforcées°;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les efforts des organismes de gestion de la flore et de la faune des États de l'aire de répartition visant à protéger les populations prioritaires des éléphants et d'autres espèces cibles dans les principaux sites de conservation sont renforcés ; • Les interventions nationales, sous-régionales et continentales d'appui à la conservation des éléphants et d'autres espèces de mammifères sont renforcées. 	<p>Pays bénéficiaires :</p> <p><i>Pour de plus amples informations, prière de contacter le département Environnement et Action climatique</i></p>
2.4 Contribuer à l'intégration et à la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement (30 millions d'euros)			
<p>Convention n°ACP/FED/041-208 - renforcement des capacités liées aux accords multilatéraux dans les pays ACP (phase 3), signée le 2 avril 2019 pour un montant de 25 millions d'euros. Le programme sera mis en œuvre sur une période de 120 mois, hors phase de clôture d'une période de 24 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Gestion indirecte avec le PNUE 1</p> <p>Gestion indirecte avec le PNUE 2</p>	<p>La troisième phase du programme ACP pour les AME approfondira le travail qui a été réalisé par les institutions régionales, et les accompagnera en leur fournissant davantage les outils et les connaissances adaptés. Le programme revêt une pertinence pour le programme des Nations Unies pour le développement durable à l'horizon 2030 (ODD 15). L'objectif principal du programme est de promouvoir la durabilité environnementale dans les pays ACP par le renforcement de la gouvernance environnementale et la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement (AME). Plus spécifiquement, le</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des capacités, des processus et des infrastructures en vue de la mise en œuvre et du respect des AME liés à la biodiversité et aux déchets chimiques ; • Renforcement des cadres, législations et mécanismes au niveau national pour la mise en œuvre efficace des AME ; 	<p>Le programme est en cours et devrait prendre fin le 3 avril 2024.</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p><i>Pour de plus amples informations, prière de contacter le département Environnement et Action climatique</i></p>

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES DU 10^E ET DU 11^E FED (Juin 2020)

Intitulé du projet de décision de financement	Description et objectifs du projet	Résultats/activités du projet	Bilan physique et financier
Gestion indirecte avec la FAO 3	programme vise à : Améliorer la mise en œuvre et le respect des AME liés à la biodiversité (CDB, CITES, CMS) et aux déchets chimiques (Base, Rotterdam, Stockholm et Minamata).	<ul style="list-style-type: none"> ● Amélioration des connaissances, du partage des connaissances, des lignes directrices et des mécanismes pour la mise en œuvre efficace des AME. 	
<p>Convention de financement ACP/FED/039-332: Phase 2 de la coopération au titre de l'initiative « Accès et partage des avantages (APA) » pour le renforcement des capacités, signée le 9 juin 2017 pour un montant de 5 millions d'euros. Le programme sera mis en œuvre sur une période de 60 mois, hors phase de clôture d'une période fixe de 24 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Gestion directe avec la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH</p>	<p>Le programme vise à contribuer à la réalisation du troisième objectif de la Convention sur la diversité biologique, à savoir le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, notamment à travers un accès approprié à ces ressources et le transfert approprié des technologies pertinentes, en tenant compte de tous les droits liés à de telles ressources et technologies.</p> <p>Objectif général : L'objectif général est de faire en sorte que les parties prenantes dans les pays ACP (gouvernement, populations autochtones et communautés locales, organismes publics de recherche, secteur privé et ONG) utilisent les contributions de l'initiative APA pour mettre en pratique l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages liés à leur utilisation.</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Développement de projets de cadre institutionnel et juridique, notamment les feuilles de route pour la mise en œuvre de l'initiative APA au niveau national et (sous-)régional ; ● Élaboration d'accords APA (modèles) avec les utilisations des secteurs public et privé. 	<p>Le programme est en cours et devrait prendre fin le 10 juin 2022.</p> <p>La mise en œuvre du programme par la GIZ se poursuit.</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p><i>Pour de plus amples informations, prière de contacter le département Environnement et Action climatique</i></p>
2.6: Contribuer à rendre les établissements humains inclusifs, sécurisés, résilients et durables			
<p>Convention de financement ACP/FED/039-651: programme d'appui à la mobilité urbaine, signée le 8 mai 2017 pour un montant de 3 millions d'euros. Le programme sera mis en œuvre sur une période de 60 mois, hors phase de clôture d'une période fixe de 24 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre : Gestion indirecte</p>	<p>L'objectif général est de rendre les établissements humains inclusifs, sécurisés, résilients et durables. L'objectif spécifique est de promouvoir la mise en œuvre, dans les pays ACP, de politiques de mobilité urbaine durables, à faible émission de carbone et résilientes face aux changements climatiques, à travers un processus de planification multimodal et participatif intégré à l'échelle des villes.</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Appui au cadre méthodologique et de gouvernance "Move Your City (MYC) » ; ● Appui au renforcement des capacités et à l'apprentissage international des principaux acteurs ; 	<p>Le programme est en cours et devrait prendre fin le 9 mai 2022.</p> <p>Pays bénéficiaires :</p>

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES DU 10^E ET DU 11^E FED (Juin 2020)

Intitulé du projet de décision de financement	Description et objectifs du projet	Résultats/activités du projet	Bilan physique et financier
<p>Ce programme sera mis en œuvre à travers une gestion indirecte avec l'Agence française de développement (AFD). Le mandataire sera chargé d'exécuter les tâches budgétaires ci-après : paiement et recouvrement de sommes dues ; gestion des procédures de passation de marchés pour le recrutement du personnel, acquisitions, recrutement de prestataires de services, et toute autre transaction pertinente.</p> <p>Autres contributions : Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) – 680 000 euros ;</p> <p>Ministère français de l'Environnement (BMUB) – 900 000 euros.</p>		<ul style="list-style-type: none"> Élaboration de plans durables de mobilité urbaine, et adoption et mise en œuvre de mécanismes de financement. 	<p><i>Pour de plus amples informations, prière de contacter le département Questions politiques et Développement humain</i></p>
<p><u>Convention de financement ACP/FED/038-846</u>: troisième phase du programme participatif de mise à niveau des bidonvilles, signée le 8 mai 2017 pour un montant de 10 millions d'euros. Le programme sera mis en œuvre sur une période de 60 mois, hors phase de clôture d'une période fixe de 24 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Gestion indirecte avec le programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ;</p> <p>Gestion directe – services de passation de marchés.</p>	<p>L'objectif général du programme est « d'assurer l'accès de tous à un logement et à des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et d'assainir les quartiers de taudis » (ODD 11.1).</p> <p>L'objectif spécifique 1 est de renforcer les partenariats et le dialogue politique à l'échelle mondiale en vue d'une mise à niveau participative et de la prévention des bidonvilles (dans tous les pays ACP).</p> <p>L'objectif spécifique 2 consiste à améliorer les connaissances et les capacités requises pour la mise à niveau participative et la prévention des bidonvilles (dans plus de 50% des pays ACP) ainsi que les conditions de vie des habitants des bidonvilles.</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaboration de stratégies inclusives pour la mise à niveau et la prévention des bidonvilles, y compris dans les petites îles, et définition des investissements tangibles à réaliser en faveur des activités de mise à niveau des bidonvilles ; <p>Renforcement des cadres d'échange et d'apprentissage au titre de la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire.</p>	<p>Le programme est en cours et devrait prendre fin le 9 mai 2022.</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p><i>Pour de plus amples informations, prière de contacter le département Questions politiques et Développement humain</i></p>

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES DU 10^E ET DU 11^E FED (Juin 2020)

Intitulé du projet de décision de financement	Description et objectifs du projet	Résultats/activités du projet	Bilan physique et financier
<p>Convention n°ACP/FED/-040-923 - mise en œuvre à grande échelle d'interventions en faveur des villes durables, signée le 29 avril 2019 pour un montant de 17 millions d'euros. Le programme sera mis en œuvre sur une période de 120 mois, hors phase de clôture d'une période de 24 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre</p> <p>Gestion indirecte à travers des contributions au mécanisme de financement mixte de l'UE</p>	<p>L'urbanisation des pays en développement se poursuit à un rythme soutenu, au plus tard en 2050, la population urbaine pourrait s'accroître de 2 milliards de personnes, dont 90% en Afrique et en Asie. L'objectif général du programme est d'améliorer l'accès aux services de base pour les populations des pays ACP bénéficiaires. L'objectif spécifique est d'élargir l'accès aux financements à l'échelle de la ville. Cette action sera mise en œuvre dans le cadre du mécanisme de financement mixte de l'UE. Les projets seront évalués et mis en œuvre dans le cadre des facilités concernées de l'UE.</p>	<p>Les principaux résultats attendus du programme sont :</p> <p>R1 : Capacités accrues des institutions municipales dans le domaine de la gestion financière/des projets et à traduire les politiques en des propositions d'investissement viables ;</p> <p>R2 : Amélioration du partage des connaissances et des meilleurs pratiques touchant l'accès aux financements à l'échelle de la ville dans les pays ACP ;</p>	<p>Le programme est en cours et devrait prendre fin le 30 avril 2025.</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p><i>Pour de plus amples informations, prière de contacter le département Questions politiques et Développement humain</i></p>
3. Appui au développement du secteur privé et à l'investissement (600 millions d'euros)			
3.1 Appuyer les politiques nationales et régionales propices aux affaires et inclusives, et renforcer les capacités productives et les chaînes de valeur			
<p>Convention n° ACP/FED/038-589 - Appui aux politiques nationales et régionales propices aux affaires et inclusives, et renforcement des capacités productives et des chaînes de valeur - signée le 19 novembre 2018, pour un montant de 34,7 millions €. Le programme sera mis en œuvre sur une période de 60 mois, hors phase de clôture d'une période de 24 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre</p>	<p>L'action proposée doit contribuer à la réalisation de l'objectif général, à savoir assurer une croissance inclusive et durable en créant un climat plus propice pour les affaires et en permettant au secteur privé de jouer un rôle plus actif. L'objectif spécifique consiste à appuyer les politiques nationales et régionales propices aux affaires et inclusives, et à renforcer les capacités productives et les chaînes de valeur. Il intégrera également un processus d'industrialisation verte à long terme reposant sur une participation plus active du secteur privé ACP aux chaînes de valeur régionales et</p>	<p>Les deux résultats attendus de ce programme sont :</p> <p>1) la mise en œuvre de politiques et de cadres juridiques nationaux favorables aux entreprises, inclusifs et responsables ; et</p> <p>2) une amélioration de la productivité et de la compétitivité par le renforcement des capacités de commercialisation et des chaînes de valeur.</p>	<p>Le programme est en cours et devrait prendre fin le 20 novembre 2023.</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p><i>Pour de plus amples informations, prière de contacter le département Transformation économique structurelle et Commerce</i></p>

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES DU 10^E ET DU 11^E FED (Juin 2020)

Intitulé du projet de décision de financement	Description et objectifs du projet	Résultats/activités du projet	Bilan physique et financier
Le programme sera mis en œuvre à travers une gestion indirecte entre la CE et la Banque mondiale, l'ONUDI et le Centre du Commerce international (CCI).	mondiales, y compris en ce qui concerne le commerce et l'investissement.		
<p>Convention de financement n° ACP/FED/041-097 – Facilité d'assistance technique pour l'amélioration du climat des affaires et d'investissement plus large par le biais d'un dialogue structuré : la convention de financement a été signée le 13 décembre 2019 pour un montant total de 10 millions d'euros. Le programme sera mis en œuvre pendant 36 mois, cette période ne tenant pas compte de la phase de clôture fixée à 18 mois.</p> <p>Modalité de mise en œuvre</p> <p>Gestion indirecte avec les organisations des États membres de l'UE la GIZ, Expertise France, British Council, et Luxdev.</p>	L'objectif global de ce programme est de promouvoir une croissance inclusive et durable créant des emplois décents dans les États ACP. Son objectif spécifique est de soutenir les pays et les institutions régionales ACP dans le cadre du processus de leur dialogue structuré avec le secteur privé en vue de l'instauration d'un climat des affaires et d'investissement plus propice. La Facilité est axée sur la demande.	<p>Les résultats attendus du programme sont :</p> <p>Résultat 1 : Les initiatives en faveur de l'amélioration du climat des affaires et de l'investissement résultant des processus de dialogue structuré entre le secteur public et le secteur privé formel et informel sont soutenues, avec un accent particulier sur les chaînes de valeur stratégiques des pays ACP</p> <p>Résultat 2 : Les capacités des institutions financières de développement régionales ACP sont renforcées en matière de participation à la définition, à la préparation et à la mise en œuvre des projets d'investissement grâce aux instruments de financement traditionnels et mixtes</p> <p>Résultat 3 : Les instruments, les enseignements tirés et les bonnes pratiques efficaces et innovants sont recueillis et intégrés dans les activités du secteur privé ACP aux niveaux national et régional et sont rendus public grâce à la Facilité.</p>	<p>Le programme est en cours et devrait prendre fin en décembre 2022.</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p><i>Pour de plus amples informations, prière de contacter le département Transformation économique structurelle et Commerce</i></p>

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES DU 10^E ET DU 11^E FED (Juin 2020)

Intitulé du projet de décision de financement	Description et objectifs du projet	Résultats/activités du projet	Bilan physique et financier
<p>Convention de financement n° ACP/FED/038-590 – Promotion de solutions évolutives et durables en vue d’améliorer l’inclusion financière dans les pays ACP : la convention de financement a été signée le 18 décembre 2020 pour un montant total de 25 millions d’euros. Le programme sera mis en œuvre pendant 80 mois, cette période ne tenant pas compte de la phase de clôture fixée à 24 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre</p> <p>Le programme sera mis en œuvre par le biais de subventions. Appel à propositions pour « des services financiers numériques dans les pays ACP » sous la gestion directe de la CE.</p>	<p>L’objectif principal de ce programme est de contribuer à la réduction de la pauvreté dans les pays ACP en y favorisant une croissance inclusive et durable. L’objectif spécifique du programme est de renforcer l’inclusion financière par la promotion d’écosystèmes de services financiers numériques (SFN) inclusifs et responsables pouvant profiter aux populations démunies et aux entrepreneurs.</p>	<p>Les résultats attendus du programme sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des écosystèmes de services financiers numériques responsables, ouverts et inclusifs fondés sur le savoir et l’innovation sont mis au point dans les pays ACP ; • des solutions financières numériques innovantes fondées sur des alliances pluripartites sont élaborées et reproduites à grande échelle. 	<p>Le programme est en cours.</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p><i>Pour de plus amples informations, prière de contacter le département Transformation économique structurelle et Commerce</i></p>
<h3>3.3 Renforcer l'accès aux financements pour les entreprises, en particulier les PME (400 millions d'euros)</h3>			
<p>Convention de financement No. ACP/FED/038-840 – Renforcement de l'accès au financement en faveur des entreprises, notamment les PME - signée le 27 septembre 2017 pour un montant de 190 millions d’euros. Le programme sera mis en œuvre sur une période de 120 mois, hors phase de clôture d’une période de 24 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre</p> <p>Le programme sera mis en œuvre au titre du Cadre de l’UE pour le financement mixte et de ses facilités. Les projets seront évalués et mis en œuvre dans le cadre de la facilité d’investissement pertinente de l’UE: Facilité d’investissement pour l’Afrique, la Facilité</p>	<p>Le principal objectif du programme est de contribuer à la lutte contre la pauvreté en favorisant le développement du secteur privé, en particulier à travers un accès accru au financement destiné aux MPME ainsi qu’aux coopératives et à d’autres formes de l’économie sociale, collaborative et de partage, en renforçant les capacités productives et les chaînes de valeur et en appuyant des initiatives spécifiques, telles que ElectriFi et AgriFi. De manière particulière, le programme contribue à la réalisation de l’ODD 8 (promouvoir la croissance économique inclusive et durable, l’emploi et le travail décent pour tous) mais facilite aussi les progrès vers l’ODD 2 (éradiquer la faim, réaliser la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l’agriculture durable); l’ODD 6 (favoriser la disponibilité</p>	<p>Indicateurs standards de résultat pour les projets de financement mixte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installation et mise à niveau de lignes de transmission et de distribution ; - Création de nouvelles connexions à l’énergie abordable, fiable et moderne ; - Mise en place d’une capacité renouvelable ; 	<p>Le programme est en cours et devrait prendre fin le 28 septembre 2025.</p> <p>Les sous-projets ci-après ont fait l’objet d’un contrat°:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Fonds pour l’agro-industrie (ABC). Ce programme est mis en œuvre par le FIDA pour un montant de 45,8 millions d’euros. 2. Facilité Euriz-Guarantee pour les MPME ACP. Ce sous-projet est conjointement mis en œuvre par l’Agence française de développement (AFD) et l’Agence suédoise de coopération au

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES DU 10^E ET DU 11^E FED (Juin 2020)

Intitulé du projet de décision de financement	Description et objectifs du projet	Résultats/activités du projet	Bilan physique et financier
<p>d'investissement pour les Caraïbes, la Facilité d'investissement pour le Pacifique et la Facilité d'investissement thématique.</p>	<p>et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous), l'ODD 7 (promouvoir l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous) et les ODD 9, 12, 13, 14, et 15.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Production énergétique bénéfique à la population. 	<p>développement (ASDI) pour un montant de 26,5 millions d'euros.</p> <p>3. Projet Boost Africa Ce programme est mis en œuvre par le FIDA et la Banque africaine de développement pour un montant de 61 millions d'euros.</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p><i>Pour de plus amples informations, prière de contacter le département Transformation économique structurelle et Commerce</i></p>
<p><u>Convention de financement ACP/FED/038-697: Fit for Market: Renforcement de la compétitivité et de la durabilité du programme sectoriel ACP pour l'horticulture.</u></p> <p>La convention de financement a été signée le 18 décembre 2015 pour un montant de 20,3 millions d'euros. Le programme sera mis en œuvre pour une période 84 mois. Un montant supplémentaire de 5 millions d'euros sera fourni par les bénéficiaires des subventions à titre de cofinancement.</p> <p>Le programme a bénéficié d'un financement supplémentaire de 15 millions d'euros en 2018 pour aider les organisations des petits exploitants ACP à se conformer aux mesures sanitaires et phytosanitaires.</p>	<p>Le programme vise à permettre aux petits exploitants, aux organisations de producteurs et aux MPME d'accéder aux marchés horticoles internationaux et nationaux en se conformant de façon durable aux mesures sanitaires et phytosanitaires et aux exigences du marché.</p>	<p>Les résultats attendus du programme sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités des petits exploitants, des organisations de producteurs et des MPME horticoles à travers le respect des mesures sanitaires et phytosanitaires ; - Acquisition de compétences et d'outils commerciaux par les MPME horticoles, les petits exploitants et les organisations de producteurs afin d'être efficaces, rentables et inclusifs. 	<p>Le programme est en cours et devrait prendre fin le 19 décembre 2022. Le programme continue de fournir aux petits exploitants ACP un appui en termes de renforcement des capacités sous forme de compétences et d'outils commerciaux en vue d'assurer l'efficacité et la rentabilité de leurs activités.</p> <p><i>Pour de plus amples informations, prière de contacter le département Transformation économique structurelle et Commerce</i></p>

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES DU 10^E ET DU 11^E FED (Juin 2020)

Intitulé du projet de décision de financement	Description et objectifs du projet	Résultats/activités du projet	Bilan physique et financier
<p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Gestion directe (contrat de subvention directe entre la CE et Comité de Liaison Europe-Afrique-Caraïbes-Pacifique COLEACP)).</p>			
<p>Convention n°ACP/FED/-041-112 - Organisations paysannes pour les pays ACP, signée le 12 février 2019 pour un montant de 40 millions d'euros. Le programme sera mis en œuvre sur une période de 72 mois, hors phase de clôture d'une période de 24 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre</p> <p>Gestion indirecte avec le FIDA et les organisations paysannes régionales ACP</p>	<p>Ce programme a pour but de renforcer les capacités afin d'accroître les recettes, les moyens d'existence, ainsi que la sécurité et la sûreté alimentaires et nutritionnelles des exploitations agricoles familiales dans les domaines ciblés, à travers une plus grande intégration de celles-ci dans les principales chaînes de valeur agricoles. Il fait fond sur les enseignements tirés de la mise en œuvre d'un programme similaire pour les organisations paysannes africaines (2013-2018). Ses objectifs spécifiques sont comme suit :</p> <p>OS1: Améliorer les services techniques et économiques fournis par les organisations d'agriculteurs et les entreprises dirigées par des agriculteurs tout au long des chaînes de valeur ;</p> <p>OS2: Renforcer la capacité des organisations à influencer sur les politiques et le climat des affaires,</p> <p>OS3: Garantir la redevabilité des organisations à s'acquitter efficacement de leurs missions institutionnelles.</p>	<p>Les résultats attendus du programme sont :</p> <p>i) les capacités des organisations paysannes à fournir des services techniques et économiques et à connecter leurs membres aux marchés sont renforcées ;</p> <p>ii) l'accès des organisations paysannes aux services financiers est amélioré ;</p> <p>iii) l'environnement des affaires et la compétitivité des petits exploitants sont améliorés ;</p> <p>iv) les capacités institutionnelles et professionnelles des organisations paysannes sont renforcées ;</p> <p>v) les connaissances et leur dissémination parmi les pairs en vue de leur reproduction et expansion sont renforcées.</p>	<p>Le programme est en cours et devrait prendre fin le 13 février 2025.</p> <p>La réunion du Comité de pilotage s'est tenue le 7 mai 2020. Elle avait pour objectif de faire le point sur la mise en œuvre des activités retenues en 2019, et d'approuver le programme de travail annuel et le budget de 2020 et Elle a été suivie par le lancement officiel du programme.</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p>Organisations paysannes régionales</p> <p>PIFON – Réseau des organisations agricoles des Îles du Pacifique; SACAU – Confédération des organisations agricoles d'Afrique australe; ROPPA – Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest; PROPAC – Plateforme Sous-régionale des Organisations Paysannes d'Afrique Centrale; EAFF – Fédération des agriculteurs d'Afrique de l'Est; UMAGRI – Union Maghrébine des agriculteurs; PAFO – l'Organisation panafricaine des agriculteurs et</p>

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES DU 10^E ET DU 11^E FED (Juin 2020)

Intitulé du projet de décision de financement	Description et objectifs du projet	Résultats/activités du projet	Bilan physique et financier
			<p>le Bureau FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes.</p> <p>Les organisations paysannes des pays suivants : Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, RCA, DRC, Sao Tome & Principe, Chad, Lesotho, Madagascar, Mozambique, RSA, Eswatini, Tanzanie, Namibie, Haïti, République dominicaine, Uganda, Djibouti, Kenya, Soudan du sud, Fidji, Tonga, Samoa, Vanuatu, PNG, îles Cook, îles Salomon, Rwanda, Haïti.</p> <p><i>Pour de plus amples informations, prière de contacter le département Transformation économique structurelle et Commerce.</i></p>
<p>Convention de financement n° FED/2018/041-571 – Renforcement des capacités des institutions du secteur minier et des petits exploitants privés de minerais de faible valeur dans les pays ACP : La convention de financement de la Phase II a été signée le 26 novembre 2019 pour un montant de 10 millions d'euros. Le programme sera mis en œuvre sur une période de 36 mois, hors la phase de clôture fixée à 24 mois.</p>	<p>L'objectif général de la phase II du programme est d'accroître les emplois et les revenus des petits exploitants privés et des PME de la filière minière, et surtout d'améliorer les possibilités économiques destinées aux femmes.</p> <p>Les objectifs spécifiques sont :</p> <p>i) Améliorer le climat des affaires du secteur des petits exploitants privés et des PME de la filière minière, à travers des progrès politiques, juridiques, réglementaires et institutionnels ;</p> <p>ii) Renforcer les capacités des petits exploitants privés et des PME de la filière minière en matière d'entrepreneuriat ;</p>	<p>Les résultats attendus programmes sont :</p> <p>i) les capacités des gouvernements sont renforcées en matière d'amélioration d'un climat des affaires propices aux opérateurs des chaînes de valeur du secteur des minerais pour le développement ;</p> <p>ii) les systèmes géologiques sont améliorés grâce aux données géologiques des minerais pour développement qui sont ouvertes et accessibles au public ;</p> <p>iii) les capacités en matière d'entrepreneuriat sont améliorées dans l'optique de renforcer les chaînes de valeur dans le secteur des minerais pour le développement ;</p>	<p><i>Le Programme est en cours.</i></p> <p><i>Pays bénéficiaires :</i></p> <p><i>Pour plus d'informations, contacter le département Transformation économique structurelle et Commerce</i></p>

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES DU 10^E ET DU 11^E FED (Juin 2020)

Intitulé du projet de décision de financement	Description et objectifs du projet	Résultats/activités du projet	Bilan physique et financier
	iii) Accroître la productivité des petits exploitants privés et des PME de la filière minière grâce à un accès amélioré à la technologie, aux équipements, aux financements et aux marchés ; iv) Améliorer la responsabilité environnementale et sociale des petits exploitants privés et des PME de la filière minière ; v) Les principales institutions et parties prenantes des États ACP sont outillées pour réaliser des échanges Sud-Sud en matière de savoirs, d'expériences et de bonnes pratiques.	iv) les capacités des universités et des centres de formation professionnelle sont renforcées, et celles-ci sont capables de fournir des formations et de réaliser la recherche appliquée, visant à soutenir les petits exploitants privés et les PME du secteur des minéraux du développement ; v) les principales parties prenantes comprennent et sont mieux sensibilisées sur les questions d'innovation et de développement technologique dans la relation existant entre les minéraux pour le développement et le développement durable ; vi) une disponibilité et un accès améliorés des produits financiers destinés au secteur des minéraux pour le développement ; vii) la promotion accrue de la production de produits fabriqués localement, provenant du secteur des minéraux pour le développement dans les pays ACP et à l'échelle internationale.	
3.4 Promouvoir la gestion des connaissances pour le développement du secteur privé ACP-UE (6 millions d'euros)			
Convention de financement ACP/FED/037-975 (Promouvoir la gestion des connaissances pour le développement du secteur privé ACP-UE), signée le 28 juillet 2017 pour un montant de 6 millions. Le programme sera mis en œuvre sur une période de 80	Le programme cadre parfaitement avec les dispositions de la stratégie intra-ACP 2014-2020 et les objectifs du programme des Nations Unies pour le développement durable à l'horizon 2030. Il vise avant tout à faciliter la réalisation progressive de l'ODD 8 "Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous",	Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre du cadre de coopération ACP-UE pour l'appui au développement du secteur privé dans les pays ACP ; 	Le programme est en cours et devrait prendre fin le 29 juillet 2024. Le Secrétariat ACP continue de bénéficier d'un appui technique au titre de ce programme pour évaluer et sélectionner un certain nombre de propositions reçues, qui seront financées sur

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES DU 10^E ET DU 11^E FED (Juin 2020)

Intitulé du projet de décision de financement	Description et objectifs du projet	Résultats/activités du projet	Bilan physique et financier
<p>mois, hors phase de clôture d'une période fixe de 24 mois.</p> <p>Modalité de mise en œuvre</p> <p>Gestion indirecte avec le Secrétariat ACP en tant qu'autorité contractante dans le cadre des procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions.</p>	<p>tout en favorisant les progrès vers l'ODD 1 "éliminer l'extrême pauvreté et la fin".</p> <p>L'objectif spécifique est de contribuer à l'effort général déployé pour la mise en œuvre des objectifs clés liés au développement du secteur privé, notamment en ce qui concerne le cadre conjoint pour le développement du secteur privé et la stratégie intra-ACP du 11e FED, à travers la plateforme pour le développement du secteur privé, la promotion de la gestion des connaissances pour le développement du secteur privé ACP-UE et une assistance au Secrétariat ACP.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la capacité productive et de création d'emplois ; • Identification des meilleures pratiques et partage des enseignements découlant du développement du secteur privé ; • Dynamisation et promotion de l'apprentissage par les pairs entre les pays et régions ACP ; • Renforcement du système de connaissances en vue de mener des actions pour le développement du secteur privé ACP-UE ; • Amélioration de la visibilité des activités financées en vue du développement du secteur privé ACP-UE. 	<p>les ressources prévues pour l'appui au secteur privé. Dans le cadre de la 4^e réunion du comité de pilotage stratégique de la plateforme conjointe ACP-UE de développement du secteur privé (DSP), les événements suivants ont été organisés :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le lancement du programme sur le climat des affaires et sur les chaînes de valeur régionales, et le briefing sur la Facilité d'appui technique pour l'amélioration du climat des affaires (18 février 2020) 2. Les consultations ACP (19 février 2020) 3. La 4^e réunion du comité de pilotage stratégique (19 février 2020). <p>La Troïka du sous-comité ACP Investissement et Secteur privé, la CE, les agences de mise en œuvre et les points focaux régionaux ACP du DSP ont participé à ces réunions.</p> <p>Par le biais de l'avenant n° 3 signé le 13 mai 2020, l'Expert 3 (Intégration financière) a été remplacé.</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p><i>Pour de plus d'informations, contacter le département Transformation économique structurelle et Commerce</i></p>

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES DU 10^E ET DU 11^E FED (Juin 2020)

Intitulé du projet de décision de financement	Description et objectifs du projet	Résultats/activités du projet	Bilan physique et financier
4. Facilité de soutien à la paix en Afrique (900 millions d'euros)			
<p><u>Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique</u>: Les ressources financières de la coopération intra-ACP allouées à la APF au titre du 11^e FED s'élèvent à 900 millions d'euros. Conformément au principe de l'appropriation africaine, cette Facilité appuie l'Union africaine et les organisations régionales africaines chargées de promouvoir la paix et la sécurité.</p>	<p>L'objectif général de la Facilité est de soutenir la paix, la stabilité et la sécurité en Afrique, et d'établir les bases du développement durable.</p>	<p>Les activités ci-après bénéficient d'un appui au titre de la Facilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mission de la CEDEAO en Guinée Bissau ; • La mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (AFISMA) ; • L'initiative régionale de coopération pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur (RCI-LRA); <p>Le programme de renforcement des capacités.</p>	<p>Ce programme est en cours de mise en œuvre. Le suivi de la Facilité est assuré par le Comité conjoint de coordination, coprésidé par l'Union africaine et l'UE et composé des représentants des CER.</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p>Les bénéficiaires directes de la Facilité sont l'Union africaine, les Communautés économiques régionales qui interviennent dans le domaine de la paix et de la sécurité et les institutions et structures concernées au sein de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS).</p> <p><i>Pour de plus amples informations, prière de contacter le département Macroéconomie, Financement du Développement et Programmation intra-ACP</i></p>
5. Dépenses institutionnelles (215,5 millions d'euros)			
<p>Convention n°ACP/FED/040-774 - appui institutionnel au Secrétariat ACP et à son antenne de Genève (2019-2021), notamment en ce qui concerne la participation des représentants ACP aux réunions de l'APP, aux consultations de la société civile organisées par le</p>	<p>Ce programme vise à assurer une continuité dans le fonctionnement du Secrétariat ACP, qui est l'organe exécutif du Groupe ACP, dans son rôle d'ordonnateur pour les programmes intra-ACP et d'interlocuteur pour les négociations sur l'après-Cotonou.</p>	<p>Les résultats attendus du programme sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la capacité du Secrétariat ACP et de son antenne de Genève à participer à la 	<p>Le programme est en cours et devrait prendre fin le 25 janvier 2023.</p> <p>Au terme de l'adoption des mesures transitoires de l'Accord de partenariat de Cotonou ACP-UE, un montant supplémentaire</p>

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES DU 10^E ET DU 11^E FED (Juin 2020)

Intitulé du projet de décision de financement	Description et objectifs du projet	Résultats/activités du projet	Bilan physique et financier
<p>Conseil des ministres ACP-UE et à celles organisées par le Comité économique et social européen (CESE), signée le 24 janvier 2019 pour un montant de 26,1 millions d'euros. Le programme sera mis en œuvre sur une période 84 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Gestion indirecte et directe</p> <p>Le Secrétariat bénéficiera d'une attribution directe dans le cadre des trois subventions annuelles de fonctionnement au titre des exercices financiers 2019, 2020 et 2021, sur la base des programmes et budgets annuels de travail. Au titre de la gestion directe, cette action appuiera en partie l'organisation, par le CESE, de réunions consultatives pour les opérateurs économiques et sociaux ACP-UE.</p>	<p>L'objectif général du programme est de réduire et éventuellement d'éradiquer la pauvreté. Les objectifs spécifiques visent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire en sorte que le Secrétariat ACP joue son rôle d'organe administratif et exécutif du Groupe ACP dans la mise en œuvre de l'Accord de Cotonou ; - Renforcer davantage la capacité institutionnelle à gérer les projets intra-ACP ; - préserver le dialogue efficace mené dans le cadre de l'APP et la coopération entre les acteurs sociaux et économiques. 	<p>programmation, au suivi et à la mise en œuvre des programmes du FED ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des mécanismes de suivi des projets intra-ACP et actualisation et adoption des documents financiers et juridiques ; - renforcement de la capacité du Secrétariat ACP à organiser efficacement les réunions de l'APP et les activités connexes; création d'opportunités pour le dialogue et la coopération entre les acteurs économiques et sociaux. 	<p>de 4,2 millions d'euros a été ajouté au programme afin de financer les activités de l'APP. L'avenant à la convention de financement sera signé avant la fin de juin 2020. Le contrat de subvention pour 2020 a également été convenu et sera signé avant la fin de juin 2020.</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p>Pays ACP à travers les services du Secrétariat ACP</p> <p><i>Pour plus amples informations, veuillez contacter le département Administration, Finances et Ressources humaines</i></p>
<p>Convention n°ACP/FED/-040-805 - Facilité pour la coopération technique intra-ACP, signée le 16 janvier 2019 pour un montant de 3 millions d'euros. Le programme sera mis en œuvre pour une période 84 mois.</p> <p>Modalité de mise en œuvre</p> <p>Gestion indirecte avec le Secrétariat</p>	<p>Les Facilités pour la coopération technique servent à financer des missions de consultation à court terme dont l'objectif est d'aider à identifier, préparer, évaluer, suivre et auditer les projets et programmes bénéficiant de l'assistance financière de l'UE. Dans le cadre de cette FCT en particulier, des consultants à court et moyen terme seront recrutés pour définir des actions spécifiques au titre de l'enveloppe allouée à la stratégie intra-ACP, et contribuer à la mise en œuvre efficace et en temps utile des programmes de développement.</p> <p>L'objectif général de l'action proposée est de réduire et éventuellement d'éradiquer la pauvreté tout en œuvrant au développement durable.</p>	<p>Les résultats attendus du programme sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture d'un appui adéquat et opportun à l'identification, à la mise en œuvre, au suivi, à l'évaluation et à l'audit des projets intra-ACP à travers des études, des rapports et d'autres documents pertinents ; - Renforcement de la visibilité et de la transparence des projets intra-ACP ; - Facilitation de la programmation de nouveaux projets de développement 	<p>Le programme est en cours et devrait prendre fin le 17 janvier 2023.</p> <p>Le Secrétariat ACP, en collaboration avec la CE, est occupé à finaliser le portefeuille des études à financer par la Facilité de coopération technique (FCT).</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p>Tous les pays ACP à travers les services du Secrétariat ACP</p>

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES DU 10^E ET DU 11^E FED (Juin 2020)

Intitulé du projet de décision de financement	Description et objectifs du projet	Résultats/activités du projet	Bilan physique et financier
	<p>Les objectifs spécifiques visent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la conception et la gestion appropriées des programmes relevant du 11^e FED au titre de la coopération intra-ACP ; - Renforcer la visibilité et la transparence des projets ACP-UE ; - faciliter et appuyer la programmation du prochain cadre financier pluriannuel. 	<p>pour le prochain cadre financier pluriannuel.</p>	<p><i>Pour de plus amples informations, prière de contacter le département Macroéconomie, Financement du Développement et Programmation intra-ACP</i></p>
6. Réserve			
<p>Convention de financement ACP/FED/039-783: Collect More-Spend Better: Appui à la mobilisation des recettes nationales en vue d'améliorer l'environnement des affaires, signée le 15 juin 2018 pour un montant de 10 millions. Le programme sera mis en œuvre sur une période 132 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Gestion directe - subventions - attribution directe au FMI</p>	<p>L'objectif du programme est d'améliorer la mobilisation des recettes nationales afin de promouvoir le développement durable et la croissance inclusive. Il vise en particulier à contribuer à la réalisation des ODD 16 et 17 à travers une mobilisation accrue des recettes nationales (17.1), la réduction des flux financiers illicites (16.4) et le développement institutionnel (16.6), notamment la création d'un environnement propice aux affaires et la prise en compte du commerce et de l'investissement.</p> <p>L'objectif spécifique est d'appuyer la mise en place d'un système fiscal efficace, efficient, équitable et transparent.</p>	<p>Les principales activités du programme consistent à:</p> <ul style="list-style-type: none"> i) Appuyer la mise en œuvre Fonds fiduciaire du FMI pour la mobilisation des recettes nationales (RMTF); ii) Financier les séminaires régionaux et appuyer les administrations fiscales régionales. 	<p>Le programme est en cours et devrait prendre fin le 16 juin 2025.</p> <p>Le Secrétariat ACP continue de suivre le programme à travers sa participation aux réunions du Comité de pilotage.</p> <p>Pays bénéficiaires : Liberia, Sénégal, Bénin, Cabo Verde, République centrafricaine, Tchad, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Éthiopie, Guinée, Guinée Bissau, Haïti, Mauritanie, Mali, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Sao Tome & Principe, Sierra Leone, Swaziland</p> <p>CER : CEMAC, CAE, UEMOA.</p> <p><i>Pour de plus amples informations, prière de contacter le département Macroéconomie, Financement du Développement et Programmation intra-ACP.</i></p>

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES DU 10^E ET DU 11^E FED (Juin 2020)

Intitulé du projet de décision de financement	Description et objectifs du projet	Résultats/activités du projet	Bilan physique et financier
<p>Convention de financement N° FED/2018/041-469 - Initiative Spotlight, signée le 15 novembre 2018 pour un montant de 350 millions €. Le programme sera mis en œuvre sur une période de 60 mois, hors phase de clôture d'une période de 24 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre</p> <p>Gestion indirecte entre la CE et le PNUD dans le cadre du Fonds fiduciaire multipartite UE-ONU (MPTF), géré par le Bureau du Secrétaire général des Nations Unies</p>	<p>L'Initiative Spotlight réalisera des investissements ciblés et à grande échelle pour améliorer les droits des femmes et des filles, afin de les aider de vivre à l'abri de la violence, notamment la violence sexuelle et sexiste. L'objectif général est de contribuer à éradiquer cette violence dans les pays ACP, et à faire en sorte que toutes les femmes et les filles, notamment celles qui sont en situation de vulnérabilité, mènent une vie exempte de violence et de pratiques nuisibles, telles que la mutilation génitale féminine.</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) mise en place et traduction en des plans d'action des cadres législatifs et politiques reposant sur des preuves et conformes aux normes internationales en matière de droits de l'homme et ciblant toutes les formes de violence contre les femmes et les filles ; 2) planification, financement et mise en œuvre par les organismes et institutions à l'échelle nationale et infranationale de programmes fondés sur la preuve destinée à prévenir et à lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles ; 3) promotion de normes sociales, d'attitudes et du changement de comportement propices à l'égalité homme-femme au niveau communautaire et individuel afin de prévenir la violence contre les femmes et les filles. 	<p>Le programme est en cours et devrait prendre fin le 16 novembre 2023.</p> <p>Le programme continue d'être mis en œuvre par le PNUD sous la direction générale du Bureau du Secrétaire général des Nations Unies.</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p><i>Pour de plus amples informations, prière de contacter le département Questions politiques et Développement humain</i></p>
<p>Convention de financement ACP/FED/041-588 - Programme d'appui aux renforcements des capacités sanitaires afin de prévenir et de lutter contre les épidémies à virus Zika et d'autres maladies transmises par des moustiques dans les Caraïbes - signée le 29 avril 2019 pour un montant de 4,3 millions d'euros. Le programme sera mis en œuvre sur une période de 60 mois, hors phase de clôture d'une période de 24 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre</p>	<p>L'objectif général du programme est d'améliorer la santé publique dans les Caraïbes à travers la réduction de la morbidité liée à la maladie à virus Zika et à d'autres maladies transmises par les moustiques. L'objectif spécifique consiste à mieux détecter, suivre, prévenir et lutter contre les épidémies à virus Zika et d'autres maladies transmises par les moustiques.</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La détection, le suivi et la surveillance de la maladie à virus Zika et d'autres maladies transmises par les moustiques ainsi que de leurs séquelles sont améliorés dans la région Caraïbes°; 2. Les capacités institutionnelles liées aux programmes de lutte contre les vecteurs de maladie sont renforcées dans les Caraïbes°; 	<p>Le programme est en cours et devrait prendre fin le 30 avril 2024.</p> <p>Le programme est mis en œuvre par CARPHA dans le cadre d'un contrat de subvention directe.</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p>Antigua-et-Barbuda, Barbade, Belize, Cuba, Dominique, République dominicaine, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis,</p>

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES DU 10^E ET DU 11^E FED (Juin 2020)

Intitulé du projet de décision de financement	Description et objectifs du projet	Résultats/activités du projet	Bilan physique et financier
<p>Gestion directe°:</p> <p>Subventions°: Subvention directe à l'Agence de santé publique des Caraïbes (CARPHA).</p>		<p>3. Les programmes d'éducation publique et de prévention liées à la maladie à virus Zika et d'autres maladies transmises par les moustiques sont renforcés°;</p> <p>4. La disponibilité des données et des preuves permettant de renforcer les interventions en matière de santé publique pour détecter, suivre, prévenir et lutter contre la maladie à virus Zika et d'autres maladies transmises par les moustiques est accrue°; et</p> <p>5. Les mécanismes régionaux de coordination des activités de prévention et de riposte contre les épidémies à virus Zika et d'autres maladies transmises par les moustiques sont renforcés.</p>	<p>Sainte Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname, Bahamas, Trinité-et-Tobago</p> <p><i>Pour de plus amples informations, prière de contacter le département Questions politiques et Développement humain</i></p>
<p>Convention de financement ACP/FED/041-834 - Programme intra-ACP en faveur de la croissance bleue pour le développement durable des chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture - signée le 23 octobre 2019 pour un montant de 40 millions d'euros. Le programme sera mis en œuvre sur une période 72 mois, hors phase de clôture de 24 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre</p> <p>Gestion indirecte avec une organisation internationale (l'Organisation mondiale pour l'alimentation et l'agriculture - FAO)</p>	<p>Son objectif général est de contribuer à la croissance économique, à la création d'emplois décents ainsi qu'à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les pays ACP. Pour chaque chaîne de valeur donnée, l'objectif spécifique est comme suit°:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et convenir avec les parties prenantes des stratégies solides pour le renforcement de la pêche et de l'aquaculture°; • Accroître les résultats économiques des micro, petites et moyennes entreprises (MPME)°; • Améliorer l'inclusivité et la durabilité sociale°; • Renforcer la durabilité environnementale°; 	<p>Résultats attendus :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les analyses des chaînes de valeur sont effectuées à l'aide d'une méthodologie convenue°; 2. Les plans de mise à niveau et d'investissement en faveur des chaînes de valeur sont approuvés par les parties prenantes°; 3. Les indicateurs liés aux chaînes de valeur font l'objet d'un suivi régulier et les expériences sont partagées entre les pays ACP°; 4. L'accès des MPME aux données et aux analyses portant sur les marchés et les échanges au niveau national, régional et international est amélioré, avec de meilleurs liens avec les marchés°; 	<p>Le programme est en cours et devrait prendre fin le 24 octobre 2025.</p> <p>Le processus en vue de la signature de la convention de contribution entre la CE et la FAO a démarré, dans la perspective du lancement du projet au cours du premier trimestre de l'année 2020.</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p>Cameroun, Sao Tome et Principe, Sénégal, Nigeria, Côte d'Ivoire, Tanzanie, Zimbabwe,</p>

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES DU 10^E ET DU 11^E FED (Juin 2020)

Intitulé du projet de décision de financement	Description et objectifs du projet	Résultats/activités du projet	Bilan physique et financier
	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux MPME d'accéder à des sources de financement et à des investissements supplémentaires. 	<p>5. Des technologies et des processus sont adoptées par les MPME pour améliorer leur efficacité, réduire les coûts, limiter les pertes post-récolte et créer de la valeur.</p>	<p>Guyana, République dominicaine et îles Marshall.</p> <p><i>Pour de plus amples informations, prière de contacter le département Transformation économique structurelle et Commerce</i></p>